

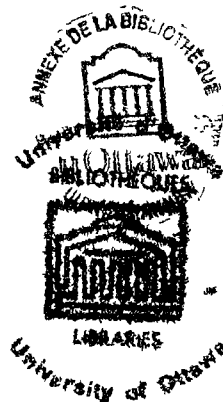
PIE XII ET L'ORDRE NOUVEAU INTERNATIONAL

Orientations de la pensée de S.S. Pie XII
sur l'établissement
d'un ordre nouveau international
fondé
sur la justice et la charité

par Rhéal Laurin, O.M.I.

Thèse présentée à la faculté des arts
de l'Université d'Ottawa par l'inter-
médiaire de l'Ecole des Sciences poli-
tiques en vue de l'obtention de la mai-
trise (licence en sciences sociales).

Ottawa, Canada, 1944.



UMI Number: EC55359

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55359
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

TABLE DES MATIERES

Chapitre	page
INTRODUCTION	v
I.- CAUSES ET RESPONSABILITES DE LA GUERRE	1
1. Causes de la guerre	2
A. Egoïsme matérialiste	2
- Anthropocentrisme	4
- Révolution sociale	5
- Déséquilibre moral	6
- Déchristianisation	8
B. Ambitions politiques	9
- Traité de Versailles	9
- Crise économique	11
- Conclusion	14
2. Responsabilités de la guerre	16
- Quelques faits	16
- Mise au point	19
- Conclusion	20
II.- MISSION DE L'EGLISE	24
1. Impartialité du Pape	25
2. Rôle de l'Eglise	29
A. Son importance	29
B. Ses caractéristiques	30
- Sauvegarde de l'ordre et de la morale	30
- Aspects pratique et intégral de l'ordre et de la morale	32
- Aspects intégral et pratique de la mission de l'Eglise	36
- Participation du chrétien	39
3. Liberté de l'Eglise	42

TABLE DES MATIERES

Chapitre	page
III.- CONDITIONS DE L'ORDRE NOUVEAU INTERNATIONAL . . .	47
Introduction	48
- Fondement naturel de la société internationale	48
- Rôle de la justice et de la charité	52
1. Respect des droits à la vie ou à l'indépendance	55
A. Droits des petites Nations	55
- Développement économique	56
- Problème de l'espace vital	61
- Liberté politique	65
- Protection de la neutralité	67
B. Droits des minorités nationales	68
- Principe général	68
- Cas des minorités juives	70
2. Réorganisation de la société internationale .	73
A. Sens de cette réorganisation	74
- Faiblesse de la Société des Nations	74
- Solution: renforcement de pouvoirs	76
B. Limitation graduelle des armements	80
- Bases: confiance et sagesse	80
- Qualités du désarmement	82
C. Sauvegarde des traités	84
- Devoirs de la Société internationale	84
- Négociations de paix	88
LISTE DES DOCUMENTS PONTIFICAUX CITES	94
LISTE DES AUTEURS CITES	97

SIGLES

A.A.S. : Publication des textes officiels du Saint-Siège, sous le titre: Acta Apostolicae Sedis, Rome.

Le premier chiffre, tel que reproduit dans les citations, indique le numéro du volume (et non l'année) et le second chiffre la page de ce même volume.

D.C. : Publication intitulée: La Documentation Catholique, Maison de la Bonne Presse, Paris.

Le premier chiffre, tel que reproduit dans les citations, indique le numéro du tome (et non l'année) et le second chiffre la page de ce même tome.

E.S.P. : Publication de L'Ecole Sociale Populaire, Montréal, sous le titre: Allocutions et Lettres de S.S. Pie XII.

Le premier chiffre, tel que reproduit dans les citations, indique le numéro de la publication et le second chiffre la page de cette même publication.

O.T. : Publication de L'Oeuvre des Tracts, Montréal.

Le premier chiffre, tel que reproduit dans les citations, indique le numéro du tract et le second chiffre la page de ce même tract.

P.F.P. : Principles For Peace. Selections From Papal Documents, Leo XIII to Pius XII. Edited for the Bishop's Committee on the Pope's Peace Points by the Reverend Harry C. Koenig, S.T.D. National Catholic Welfare Conference, Washington, 1943.

L'unique chiffre indique le numéro du paragraphe, selon la façon de procéder du volume lui-même.

Chaque fois qu'il en sera possible, au côté de la référence au texte d'où est tirée la citation, seront indiquées les références au texte officiel: A.A.S., ainsi qu'à la traduction anglaise de P.F.P.

INTRODUCTION

Comme on a raison, de nos jours, de considérer le Chef suprême de l'Eglise catholique comme le médecin le mieux qualifié du monde moderne! L'humanité en effet a tellement souffert pour l'avoir ignoré qu'elle éprouve maintenant ce remords instinctif et salutaire qui pousse les malades récalcitrants vers leur sauveur.

Le Pape s'est penché sur les maux de l'humanité; il a saisi les déviations profondes qui ont vicié l'organisme international et livré les peuples aux horreurs de la guerre. Dans le premier chapitre de ce travail, nous recueillerons le diagnostic pontifical de ce qu'on pourrait appeler: le mal du siècle; la crise morale de la conscience humaine n'ayant d'autre originalité, depuis cinq ans, que celle de se déverser sur le monde par la destruction et la ruine.

Un deuxième chapitre précisera l'attitude adoptée par l'Eglise devant le monde malade et le rôle providentiel qu'elle doit remplir dans sa guérison; la condition qu'on lui fait, condition qui doit s'améliorer si l'on veut favoriser l'efficacité de son action, attirera notre attention à la fin de ce chapitre.

Dans un troisième et dernier chapitre, nous lirons les prescriptions du médecin des âmes. Nous constaterons alors que la cure d'un mal aussi complexe et aussi rebelle que celui

dont souffre l'humanité, sera non seulement longue et ardue mais qu'elle devra procéder en profondeur, par le dedans de l'homme. Seul, en effet, l'affermissement des valeurs morales, de la justice et de la charité, pourra assurer le respect des droits individuels et stabiliser les institutions juridiques internationales, chargées de maintenir la paix en sauvegardant le bien commun de toute la famille humaine.

La source maîtresse de cette thèse, surtout quant au premier et au troisième chapitre, sera les documents de S.S. Pie XII lui-même. Bien plus, nous nous bornerons surtout à l'analyse du message de Noël 1941: les raisons qui militent pour cette préférence sont d'ailleurs multiples. D'abord, ce document porte uniquement sur l'ordre international ¹; bien plus, en ce qui concerne les conditions de l'ordre nouveau international, le Saint-Père déclare y présenter une synthèse de toutes les données antérieures:

... si Nous récapitulons ce que Nous avons dit, en y ajoutant ce que Nous avons exposé en d'autres occasions, Nous insistons une fois de plus sur certaines conditions fondamentales essentielles à un ordre international qui garantira à tous les peuples une paix juste et durable, source abondante de bien-être et de prospérité ².

¹ Voir: Message de Noël 1942. Le Saint-Père y affirme: "Notre dernier message de Noël exposait les principes suggérés par la pensée chrétienne, pour l'établissement d'un ordre de relations et de collaboration internationale conforme aux lois divines. Aujourd'hui, assuré de l'accord et de l'intérêt de tous les gens de bien, Nous voulons Nous arrêter ... sur les règles fondamentales de l'ordre intérieur des Etats et des peuples." cf. E.S.P., 354, 15; P.F.P. 1828.

² Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 8; P.F.P., 1757.

Quant à l'analyse des maux de l'humanité, nous aurions pu adopter l'exposé magistral tel que présenté dans l'encyclique *Summi Pontificatus*. Le Pape affirme cependant dans cette même encyclique:

Une prise de position doctrinale complète contre les erreurs des temps présents peut être renvoyée, s'il en est besoin, à un autre moment, moins bouleversé que celui-ci par les calamités des événements extérieurs. Nous nous bornons aujourd'hui à quelques observations fondamentales ³.

Par ailleurs, nous avons cru découvrir dans les premières pages du message de Noël 1941, sinon "une prise de position doctrinale complète contre les erreurs des temps présents", du moins une synthèse admirable des déviations doctrinales du monde moderne, que l'encyclique *Summi Pontificatus* avait auparavant longuement analysées.

Plusieurs documents de moindre envergure ont également inspiré ce travail; il a fallu tout de même se plier aux circonstances et fixer une limite dans le temps; le dernier document cité sera: la réponse aux vœux du Sacré Collège, 2 juin 1943. Tous les documents antérieurs à cette date ne seront pas cités (une thèse n'étant pas une compilation); bien plus, nous ne prétendons pas avoir lu et surtout retenu tous les beaux textes du Saint-Père, émis avant le mois de juin 1943. Tout de même, il n'est pas téméraire, semble-t-il, de croire que l'arsenal des documents utilisés soit assez bien

³ *Summi Pontificatus*, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 9; A.A.S., 31, 423.

garni pour permettre une interprétation plus que probable de la pensée générale du Souverain Pontife. Le recueil de textes pontificaux intitulé: "Principles for Peace", nous a rendu à ce point de vue d'immenses services. Il faut également souligner l'utilité des publications de textes pontificaux, offertes au public par l'Ecole Sociale Populaire et L'Oeuvre des Tracts.

Nous confessons enfin qu'une étude restreinte au domaine exclusif de l'ordre international ne règle pas le problème de la paix mondiale. Il faudrait, pour la seule stabilité de la solution internationale, déterminer les connexions nécessaires qu'elle comporte avec la solution d'ordre strictement national. Le Pape l'affirme d'ailleurs très clairement:

Rapports internationaux et ordre intérieur sont en effet intimement liés, l'équilibre et l'harmonie entre nations dépendant de l'équilibre et de l'achèvement intérieur de chaque Etat dans le domaine matériel, social, intellectuel. De fait, jamais un front de paix vers le dehors ne pourra s'établir solide et assuré à moins qu'un front de paix à l'intérieur n'inspire confiance. Seule donc, la tendance vers une paix intégrale dans ces deux ordres (intérieur et extérieur) réussira à libérer les peuples de l'affreux cauchemar de la guerre, à atténuer ou à enrayer progressivement les causes matérielles et psychologiques de nouvelles ruptures d'équilibre et de nouveaux bouleversements⁴.

De plus, pour procéder en profondeur, il faudrait insister beaucoup plus que nous ne le faisons encore sur les bases de reconstruction d'un ordre nouveau international: foi

⁴ Message de Noël 1942, E.S.P., 354, 15-16; P.F.P., 1828.

en Dieu, fondement de la morale et du droit, source de la vraie justice et de la féconde charité. Il faudrait également faire un traité à part sur l'esprit qui doit animer cette même reconstruction: esprit de science et de sagesse, esprit de sincérité, de confiance réciproque, de modération et de force morale. Malheureusement, le cadre restreint de cette thèse nous oblige à ne toucher ces vérités qu'en passant et comme par manière d'acquit.

Avant de terminer cette introduction, ce nous est un devoir de remercier tous ceux qui ont contribué de quelque façon à la rédaction de cette thèse. Notre gratitude s'adresse spécialement au R.P. Léo Deschâtelets, O.M.I., supérieur du scolasticat St-Joseph et au R.P. Désiré Bergeron, O.M.I., directeur de l'Ecole des Sciences politiques de l'Université d'Ottawa.

"O Mère de miséricorde, obtenez-nous de Dieu la paix, et surtout les grâces qui peuvent en un instant convertir le coeur des hommes, ces grâces qui préparent, concilient, assurent la paix!" (Pie XII).

CHAPITRE I

CAUSES ET RESPONSABILITES

DE LA GUERRE

'Notre société humaine
menace de n'en être
bientôt plus une, tant
ses éléments consti-
tutifs se désagrègent,
sous nos yeux, dans
l'égoïsme matérialiste"

(Pie XII).

CHAPITRE I

CAUSES ET RESPONSABILITES DE LA GUERRE

1. Causes de la guerre

Pour se distraire de la confusion croissante qui régnait dans les rencontres internationales d'avant-guerre, certains esprits forts se permettaient de parler de la guerre comme d'une fatalité ¹. Pour eux, elle n'est rien de plus qu'un fait cosmique, soumis tout comme la chute d'un bolide, au déterminisme intransigeant des lois physiques. Un besoin de nature commandé par des forces mystérieuses et toutes-puissantes la fait surgir des événements en broussaille. Ainsi, notre fière humanité trace son histoire de guerre en guerre; les carnages lui servent de tremplin d'où elle s'élance vers les mirages de la prospérité. "La guerre, proclament-ils, est un dynamisme qui accélère la naissance, le développement de la vie et de la création culturelle ²."

A. Egoïsme matérialiste

Seule une cosmologie trop rabougrie pour s'élever au-dessus du fatalisme de la matière et atteindre en l'homme la loi morale qu'il porte au plus intime de lui-même permet

¹ Gonzague de Reynold, L'Europe tragique, Paris, Ed. Spes, 1935, p. 421.

² Contemporary China, 12 janvier 1942, cité dans Nouvelles Catholiques, No. 19 (1 déc. 1943).

de telles déviations. S'il est vrai que l'âme immortelle, l'intelligence spirituelle, la volonté librement tendue vers le bien appartiennent au domaine des vérités admises autrefois, mais aujourd'hui supplantées par le progrès utilitariste de nos temps modernes, la guerre, même mondiale, passe dans la série des faits inéluctables: elle devient "un fait cosmique".

Mais l'orgueilleuse raison humaine, par de telles concessions à la primauté de la matière, se limite dans un cercle qui l'emprisonne. Elle construit une science; puis, sous l'éblouissement et l'ivresse causés par ses progrès merveilleux, elle l'établit règle unique de la pensée et de la vie; elle se pose juge de la foi, et par les négations dont elle est dupe, elle dessèche dans ses racines toute métaphysique qui tenterait d'assumer le réel pour le porter en Dieu, source d'être et d'action. Les marionnettes que sont les hommes, pour avoir ainsi coupé le fil les reliant au surnaturel et leur permettant de se dandiner de façon convenable doivent maintenant se traîner, le nez dans la poussière. Rien de surprenant alors si dans le chaos de cet effondrement moral, le germe de toutes les dissensions et de toutes les haines s'est à ce point développé qu'il produit actuellement, de tous les monstres de guerre que l'humanité connaisse, le plus hideux et le plus barbare. Non, certes, la guerre que nous vivons n'est pas une fatalité.

A n t h r o p o c e n t r i s m e . -- Les annonces sporadiques d'un joug à rejeter commencèrent à faire irruption dès le XVIe siècle, dans cet effort de "réhabilitation anthropocentrique de la créature ³". L'homme s'est mis à penser qu'une réalité divine qui ne sauvegarde, dans ses exigences multiples, l'élan spontané d'une vie bouillonnante, demande à être reléguée au rang des êtres qui ignorent nos "menues-fretaines" actions. Dieu flattera le sentiment de ceux qui en ont ou sera oublié dans la pénombre d'un ténébreux moyen-âge; et la raison moderne, celle qui invente, se perfectionne, découvre les mystérieux secrets de la nature, se débarrassera enfin d'un Etre encombrant et tatillon.

... Nous ne pouvons fermer les yeux, répéterons-nous avec Pie XII, sur la déchristianisation de plus en plus marquée qui a résulté de la détérioration de la morale et qui a abouti à la négation totale des vérités et des forces destinées à illuminer et clarifier les notions du bien et du mal, et à renforcer la famille et la vie privée, politique et publique ⁴.

Dieu en effet pourra bien servir de bibelot aux antiquaires mais pour les modernissimes, la seule raison suffit, cette raison qui impose ses lois arbitraires et règle l'univers de la conscience individuelle aussi bien que l'univers politique et international. Seule la rébellion contre l'objectivité de la loi, du droit et du devoir, de

³ Jacques Maritain, Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté, p. 23-24.

⁴ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 4; P.F.P., 1746.

la morale et de la religion, peut réaliser la conquête de la liberté humaine.

R é v o l u t i o n s o c i a l e . -- Conséquemment au rejet du théocentrisme médiéval dans la conception de la vie, s'effectuera, comme c'est normal, la libération des cadres sociaux qui en cristallisaient la jeunesse.

Rousseau et Voltaire avaient passé et semé sur la France le poison d'où devait naître la révolution de 1789. Ainsi tiraillée par ce conflit intérieur, dans le carnage des institutions vétustes de la monarchie, la France donne alors naissance à un monde nouveau. Et en même temps que les guerres de l'Ancien Régime, elle sème par la puissance de l'idée, une révolution orgueilleuse, prélude de la désintégration de toute l'Europe. A cette époque en effet, la Fille aînée de l'Eglise dominait la pensée et la vie européennes.

La guerre de classes en France engendre la guerre nationaliste; le conflit interne sorti du Contrat social se transpose sur le plan international avec la philosophie allemande surtout. Le peuple, qui au moyen-âge ne se livrait à la guerre que pour satisfaire aux désirs ambitieux du Prince et de sa maison, prend maintenant conscience de lui-même, se reconnaît souverain et secoue le joug qui l'asservit. Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme, mère de la démocratie, devient la source qui, resserrée entre les cerveaux de Fichte et de Nietzsche, rejaillira en un matérialisme

biologique.

L'exaltation du Moi posé en absolu trouve alors dans les théories de distinction des races, le confirmatur biologique d'un orgueil froissé; le type aryen, qu'on prétend conserver intact au sein de la race allemande, voudra s'imposer politiquement à l'univers, surtout à la France, cette ennemie héréditaire, comme l'appelle Fichte. Et la volonté de puissance, enivrée de sa force brutale, entreprend de réaliser son rêve. 1870, 1914, 1939 marquent les étapes douloureuses d'un triste calvaire pour l'Europe. Tant qu'une telle philosophie de la liberté s'érigera en religion raciale ou biologique, l'Europe aura toujours le droit de craindre un nouvel assaut de sang.

D é s é q u i l i b r e m o r a l . -- Notons-le cependant, "aucun substitut artificiel de religion et aucun mythe national et international ⁵" ne peuvent combler le vide moral déterminé par le rejet de la doctrine du Christ.

Quand le soleil divin qu'est le Christ baisse derrière l'horizon des consciences humaines, que peut-il rester sinon les ténèbres du matérialisme. Matérialisme: mot abstrait! Le concret pour nous serait plus évocateur. Nous dirions plutôt qu'il existait et existe encore des hommes qui se sont débarrassé de Dieu; nous dirions encore, avec

5 Ibid., E.S.P., 344, 4; P.F.P., 1747.

le Pape, que "dans ce vide moral qui s'en est ensuivi, dans cette atmosphère d'aliénation de Dieu, dans cette déchristianisation, la pensée et l'esprit d'invention, le jugement et les actes des hommes devaient inévitablement devenir matérialistes et partiaux, s'occuper de l'étendue et de l'expansion de l'espace, chercher à satisfaire à une demande illimitée de possession plus grande de biens ou de pouvoir, s'évertuer pour une production plus rapide, plus rémunératrice et plus abondante de tout ce qui semblait favoriser l'évolution matérielle et le progrès 6."

Ces mêmes symptômes de déséquilibre moral se sont transposés dans le domaine de la politique et de l'économie mondiale par une demande insatiable d'expansion et d'influence, par la prédominance des entreprises gigantesques et des monopoles internationaux. Au détriment de la personne humaine, la contrainte extérieure, la domination basée uniquement sur le pouvoir, la force primant le droit ont imposé aux relations internationales un caractère formaliste, défiant, sans âme.

Dans certains pays, une conception politique sans dieu et hostile au Christ est parvenue, grâce à de nombreux tentacules, à absorber complètement l'individu, si bien qu'on peut à peine dire qu'il reste la moindre indépendance dans la vie privée ou politique 7.

6 Ibid., E.S.P., 344, 4-5; P.F.P., 1748.
7 Ibid., E.S.P., 344, 5; P.F.P., 1750.

L'Etat est maître indiscuté et absolu de ses attitudes; rien ne peut entamer sa souveraine domination, pas même la loi divine, et la seule idée d'une norme internationale réglant son agir en fonction d'un bien commun supérieur au bien commun national, l'exaspère. Pour certaines idéologies, l'utilité du peuple est l'unique critère, l'unique absolu, l'unique règle sans appel des relations internationales. Le premier principe du nouveau droit allemand, Hitler l'a maintes fois répété, s'énonce ainsi: Est de droit ce qui est utile et conforme au peuple allemand, n'est pas de droit et injuste tout ce qui lui est contraire et nuisible.

D é c h r i s t i a n i s a t i o n . -- Au sortir de la première guerre mondiale, l'anémie religieuse appauvris-
sait bien des nations en Europe et dans le reste du monde,
parce que pendant des siècles, les hommes n'avaient rien su
"faire de mieux -- ou plutôt de pire -- que de saper, par
la parole et par l'action, la foi en Dieu, créateur et père
de tous, rémunérateur du bien, correcteur du mal, et que
d'arracher cette foi du coeur de leurs semblables, depuis
leur enfance jusqu'à leur âge avancé ⁸." C'est que "les
hommes, je cite encore le Pape, se sont rebellés contre le
christianisme qui est fidèle au Christ et contre ses doctri-
nes. A sa place, ils ont façonné un christianisme à leur

⁸ Ibid., E.S.P., 344, 4; P.F.P., 1747.

manière, un nouvel idéal qui n'est pas sain, qui n'est pas opposé aux passions de l'envie et du désir, ni à l'avidité de l'or et de l'argent qui fascinent le regard, ni à l'orgueil de la vie. Une religion nouvelle sans âme ou une âme sans religion! Une Masse de christianisme mort sans l'esprit du Christ! Et ils ont proclamé que le christianisme avait échoué dans sa mission 9."

Voilà bien la cause profonde qui lentement mina notre pauvre société moderne; c'est d'elle que s'originent la guerre mondiale actuelle et tous les maux qu'elle apporte avec elle. Le S. Père avait grandement raison d'affirmer que

... le mal dont souffre l'humanité est l'oubli, la méconnaissance, parfois même la négation absolue des réalités invisibles, des plus nobles valeurs morales, et de tout idéal surnaturel. ... Notre société humaine menace de n'en être bientôt plus une, tant ses éléments constitutifs se désagrègent, sous nos yeux, dans l'égoïsme matérialiste [c'est nous qui soulignons]. ... Pour panser cette plaie, il n'est qu'un baume efficace: le retour de l'esprit et du coeur humain à la connaissance et à l'amour de Dieu, le Père commun, -- et de celui qu'il a envoyé pour sauver le monde, Jésus-Christ 10.

B. Ambitions Politiques

T r a i t é d e V e r s a i l l e s . -- Malheureusement, l'on espérait qu'un traité signé en bonne et due

9 Ibid., E.S.P., 344, 4; P.F.P., 1745.

10 Discours de Pie XII à l'Action Catholique Féminine, avril 1939, O.T., 262, 3-4; citation partielle dans P.F.P., 1326.

forme, réglerait le problème de la paix et de l'ordre dans le monde: un bout de papier tout comme un emplâtre, ne peut guérir d'un cancer. C'est la première erreur inconsciente peut-être de 1919.

L'Allemagne de cette époque, épuisée par la tension d'un effort soutenu, n'avait qu'à se livrer aux exigences des vainqueurs qui, maîtres de cette heure décisive pour l'avenir, lui imposèrent, avec l'humiliation, des charges apparemment trop lourdes pour ses épaules. Rien de surprenant d'ailleurs, s'il est juste d'affirmer avec Francesco Nitti ¹¹, que ce traité fut signé dans une atmosphère de haine et d'incompétence. L'Allemagne, qui dans l'occurrence n'aurait tout de même pas mieux agi, ne s'est pas résignée à la condamnation morale d'avoir provoqué la guerre et de l'avoir menée en barbare; elle ne s'est pas résignée non plus aux charges financières imposées par le pacte. L'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Turquie subirent les traités mais ne les acceptèrent jamais. Aussi Hitler, incarnant, dans la détresse politique d'après-guerre, le réveil de la vieille nostalgie du Saint Empire toujours latente au coeur de l'allemand, imbu d'autre part des principes les plus pernicioeux du racisme, s'emparera du pouvoir dans l'unique ambition de redonner

¹¹ Francesco Nitti, La désagrégation de l'Europe. Essai sur des vérités impopulaires, Paris, Ed. Spes, [1938], p. 33.

à son pays la puissance et l'expansion qu'il croit lui revenir de droit. Dès 1933, les nations du monde commencèrent à entendre les réclamations du Führer exaspéré ¹². Ses ambitions territoriales, qu'il disait commandées par un besoin réel d'espace vital, ne se limitaient pas, certes, à ce seul besoin. Pour que l'Allemagne redevienne une puissance mondiale, il lui faut une domination physique, matérielle, sur une large portion du monde habité: politique, pensait Hitler, cela suppose territoire.

C r i s e é c o n o m i q u e . -- Et l'on se rappelle comment la révolution produite par la guerre mondiale de 1914 est allée s'abîmer au fond d'une effroyable crise économique. C'est alors que le surcroît de population, la spécialisation économique des peuples en partie déterminée par la facilité d'importation et d'exportation, l'industrialisation croissante et l'urbanisation qui en résulte, demandaient au simple bénéfice de l'économie nationale de se placer sur le plan mondial; c'est alors que l'échange réciproque entre nations s'imposait pour la vie interne des peuples et que les barrières levées par certaines grandes puissances pouvaient provoquer des sursauts dangereux. Malheureusement, l'organisme de cohésion internationale, trop

¹² On pourra parcourir la collection des discours d'Adolf Hitler, édités en anglais par Raoul de Roussy de Sales, sous le titre: My New Order.

débile pour solutionner normalement le problème et trop dépendant d'un certain groupe d'intérêts, n'a pas joué le rôle que lui souhaitait M. Wilson en 1918 ¹³. Au concret, la crise de l'espace vital où elle pouvait se produire, trouvait sa solution normale et spontanée dans la domination politique exercée par certains peuples plus puissants sur d'autres peuples juridiquement souverains ou proprement coloniaux.

La Grande-Bretagne trouve la solution de son problème dans le nid de la Couronne impériale. La France la recoit de l'arrière front économique de ses colonies. La Russie la découvre sur toute l'étendue de son immense territoire et souvent au dépens du bien-être populaire. Quant à nos optimistes voisins, ils la font surgir de leur jeunesse en fleur et déjà très fructueuse.

L'Allemagne, par contre, privée de toutes ses colonies par le traité de Versailles, resserrée de trois côtés entre des frontières artificielles, fortement unie par le lien d'une défaite à réparer, ne pouvait s'abstenir de clamer son besoin d'expansion, alors que les naissances excédaient annuellement de cinq cent mille environ ¹⁴. L'Italie demandait elle aussi un débouché colonial où ses citoyens

¹³ "... the failure of the League was due to its real political-military basis being too narrow and one-sided and its ideal superstructure too universal and all-embracing." Christopher Dawson, The judgment of the Nations, p. 90

¹⁴ cf. D.C., 40, 1155.

pourraient être chez eux tout en travaillant pour la plus grande gloire de la mère-patrie. Quant au Japon, gêné dans les limites étroites de ses îles par la population sans cesse croissante, il travaillait depuis des années, à s'annexer des pays voisins.

Mais, dira-t-on, qu'est-il besoin de pouvoir économiquement se suffire à soi-même, comme s'il était ignoble de se procurer à l'étranger certains produits même nécessaires? Faut-il donc que le pays, par lui-même ou par des colonies annexées, vive de ses seules ressources, farouchement retranché dans sa suffisance? Non, certes, l'autarcie n'est pas légitime et en ceci les Etats totalitaires furent grandement dans l'erreur. Il y a cependant, derrière ces ambitions d'accaparement et d'indépendance absolue, une psychologie bien humaine qui, sans justifier l'erreur, l'explique cependant et la rend moins absurde. Souffrir de ce que son pays n'a pas toute la liberté qu'il mériterait est fort légitime; lui souhaiter, par contre, non plus seulement la possibilité d'exercer une influence internationale, mais la domination, et la suprématie, et l'empire, est sûrement exagéré. Il est juste de prétendre assurer à son peuple la prospérité et le bien-être; mais il est injuste de la réaliser au dépens des autres peuples et de toute la société internationale, avec le seul souci de s'exalter et de se gonfler pour mieux écraser. Nous verrons, plus loin, de quelle manière l'Allemagne,

l'Italie et le Japon auraient dû poser chez eux le problème de l'espace vital, même s'il leur en eut coûté quelques sacrifices.

C o n c l u s i o n . -- Le besoin réel d'espace vital, déformé par une volonté trop ambitieuse de domination politique, nous semblerait donc une cause importante de la guerre actuelle. Les discours d'Hitler à l'époque de la guerre des nerfs laissent croire à une libération nationale quand, par des moyens assez typiques, il faisait l'annexion de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. C'est que pour lui et pour le National-Socialisme, la puissance de l'Allemagne exige que toutes les forces vives de la race soient réunies sous un commandement unique: ainsi, les petits pays sont sacrifiés aux ambitions d'une grande puissance, au nom d'une idéologie née d'un sentiment de supériorité raciale. Par cela même, le racisme allemand se campe au sommet des exaltations du principe des nationalités, là où la loi naturelle n'est plus respectée. Tout de même, il semblait y avoir beaucoup plus que le principe des nationalités dans la pensée d'Hitler; ce principe, souvent évoqué au côté du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, était-il en fait beaucoup plus qu'un paravent, ou qu'une entrée en matière? Au fond, c'est le matérialisme politique qui apparaît "sous la forme d'une demande insatiable d'expansion et d'influence,

sans souci des valeurs morales ¹⁵," Au fond, le prétendu besoin d'espace vital et de cohésion nationale n'a engendré la guerre que mis au service d'une folie de puissance politique privée de morale, disons le mot, privée de Dieu.

Tout de même, cette cause ne vaut vraiment que dans le processus des causes posées par des actes d'hommes depuis quatre siècles, car les événements historiques récents n'ont ajouté en fait aux conséquences désastreuses sorties des faux principes si clairement stigmatisés par l'Eglise, que la dernière goutte d'eau faisant déborder le vase. On a vu "l'agnosticisme religieux et moral ¹⁶" creuser au coeur de l'homme un vide moral que les déchets du matérialisme et de la partialité se sont vainement efforcés de combler. La loi de solidarité humaine s'est envolée au vent des passions et des haines nationales; l'autorité civile s'est vue déliée "de toute espèce de dépendance à l'égard de l'Etre suprême ¹⁷"; la raison faillible a terrassé le droit et méprisé la morale; et la raison faillible d'un homme a déclenché la guerre parce que l'utilité est l'unique règle de ses appétits.

¹⁵ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 5; P.F.P., 1748.

¹⁶ Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 11; A.A.S., 31, 426; P.F.P., 1403.

¹⁷ Ibid., E.S.P., 310, 15; A.A.S., 31, 431; P.F.P., 1414.

Voilà, à la lumière des textes de Pie XII et en ne saisissant que les traits marquants, la racine des maux qui nous accablent: l'égoïsme matérialiste a trouvé en Allemagne un foyer d'ambitions folles et de haine tenace qui lui permirent de provoquer dans le monde, une guerre horrible.

2. Responsabilités de la guerre

Q u e l q u e s f a i t s . -- Mais que dirons-nous alors des responsabilités de la guerre? Nous dirons qu'il porte sans aucun doute une part des responsabilités morales de la guerre actuelle, celui qui, se confiant dans la force des armes, abandonnait en septembre 1939 le principe sauveur des négociations basées sur la justice et la charité. L'absorption de la Pologne en effet est un acte posé contre le droit à la vie et à l'indépendance. Que cette nation dont les mérites dans la défense de la civilisation chrétienne apparaissent si glorieux ¹⁸, se soit livrée, comme on l'a soutenu, à certains actes qui ne concordaient pas avec la justice due aux minorités, il est bien possible ¹⁹; mais

¹⁸ Ibid., E.S.P., 310, 29; A.A.S., 31, 449; P.F.P., 1451.

¹⁹ Adolf Hitler, discours du 1 sept. 1939, dans My New Order, p. 684-686; id., discours du 6 oct. 1939, ibid., p. 732-733; consulter aussi: J. Lucien Brun, S.J., Les libérations culturelles, dans Arch. de Philosophie, vol. IX, cahier II, p. 6-8; Camille M. Cianfarra, Le Vatican et la guerre, p. 222.

cela ne justifie pas une agression militaire. Aussi, à l'offrande de sa sympathie pour cette nation bien-aimée, comme pour la Belgique, le Luxembourg et la Hollande, le Pape a-t-il ajouté le souhait d'une résurrection de liberté et d'indépendance en accord avec les principes de la vraie paix ²⁰.

Tout de même, les responsabilités qui d'une part pèsent sur ceux qui ont négligé le principe des négociations, s'appesantissent également sur l'autre parti qui, muni du droit quand il réclamait l'indépendance de la Pologne, s'était peut-être montré trop hostile à certaines revendications fondées sur la justice: le processus des causes de la guerre, tel que le Saint-Père le décrit, n'est pas le monopole exclusif des hitlériens. Tous les peuples ont péché; les alliés portaient eux aussi leur besace de défiance, d'ambition, d'égoïsme et de passions.

D'ailleurs, l'état psychologique des peuples en 1918 ne s'établissait pas sur un autre fondement que sur la méfiance: méfiance du vaincu qui ronge son frein et méfiance

²⁰ Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 29; Réponse aux vœux de fête du Sacré Collège, 2 juin 1943, E.S.P., 359, 18; Réponse à l'hommage du nouvel ambassadeur belge, Adrien Nieuwenhuys, 14 sept. 1939, A.A.S., 31, 368-369; Message au Roi Léopold de Belgique, 10 mai 1940, P.F.P., 1558; Lettre au Card. Van Roey, arch. de Malines, 31 juillet 1940, E.S.P., 326, 28-29; Message à la Reine Wilhelmine de Hollande, 10 mai 1940, P.F.P., 1559; Message à la Grande Duchesse Charlotte du Luxembourg, 10 mai 1940, P.F.P., 1560. On se rappelle que l'invasion de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg par l'Allemagne eut lieu le 10 mai 1940.

du vainqueur qui craint toujours un nouveau sursaut de sa victime ²¹. Et dans la suite on n'a su rien faire de mieux que de semer, par une propagande malveillante, les germes de haine et de défiance réciproques: on a vu les armements de l'Europe presque doublés en cinq ans, de 1932 à 1937 ²²; on a enregistré bien des réticences devant "les vrais besoins et les justes requêtes des nations ²³"; on a surtout assisté à la violation de traités et de conventions sans souci aucun du respect de la parole donnée. Ce qui presse autant que la victoire des armes, c'est la victoire des âmes "sur la défiance qui pèse comme une masse déprimante sur le droit international et rend irréalisable toute entente véritable ²⁴."

21 Gonzague de Reynold, L'Europe tragique, p. 423. La méfiance entre l'Allemagne d'une part, l'Angleterre et la France de l'autre, n'est pas une invention de 1918. Elle se rattache à des divergences plus fondamentales; le tempérament national, la culture, la supériorité morale de chaque peuple y sont pour quelque chose. La religion elle-même n'exercerait-elle pas une secrète influence d'éloignement? Dans un chapitre de son volume, The Judgment of the Nations, Christopher Dawson indique les origines religieuses de la désunion européenne. L'opposition foncière du luthéranisme et du calvinisme serait peut-être à la source de l'antagonisme séculaire mené à l'extrême dans la guerre actuelle entre l'Allemagne et l'Angleterre. Cet élément, certes, n'est pas négligeable, comme d'ailleurs l'opposition héréditaire entre le catholicisme et le protestantisme ne le serait pas dans l'explication des relations hostiles entre la France et l'Allemagne. Cf., Christopher Dawson, The Judgment of the Nations, p. 33-56.

22 Francesco Nitti, La désagrégation de l'Europe, p. 74-75.

23 Pie XII, Allocution de Noël 1939, O.T., 248, 9; A.A.S., 32, 11; P.F.P., 1497 (4).

24 Pie XII, Allocution de Noël 1940, E.S.P., 329, 4; P.F.P., 1644 (2).

M i s e a u p o i n t . -- Les alliés ont peut-être à se reprocher quelques impairs diplomatiques commandés par une trop facile défiance à certaines heures. Tout de même, "il n'empêche qu'en ce moment, au sein de l'humanité divisée, Hitler représente la félonie, l'irréligion et l'organisation du mal, et que ceux dont il a fait ses victimes symbolisent le droit, la fidélité à Dieu et à la patrie, les forces de l'ordre et du bien moral ²⁵." Nous ne jugeons évidemment les deux camps que dans leur valeur symbolique et cela nous suffit. Quant à la Russie, la logique de son attitude ne semble pas appartenir à la logique que nous connaissons ²⁶.

La situation du Pape comme père commun des fidèles ne lui permettrait pas un langage aussi directement tranché.

Une grande partie de l'humanité, s'est-il contenté d'affirmer, et, Nous ne craignons pas de le déclarer, même un grand nombre de ceux qui s'appellent chrétiens, ont en quelque façon leur part de la responsabilité

²⁵ Card. Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, O.M.I., sermon à la fête du Sacré-Coeur, dans Semaine Religieuse de Québec, 52 (1939-1940), p. 628. Voir aussi: Christopher Dawson, The Judgment of the Nations, p. 2-3.

²⁶ Une étude approfondie de la philosophie russe révélerait sûrement le rôle de désintégration exercé par elle en Europe particulièrement. La philosophie de la culture de Nietzsche et la philosophie sociale de Marx ne sont pas étrangères à la formation de l'idéologie russe. Par eux, est-ce qu'elle ne se rattacherait pas, en passant par la révolution française, à Rousseau et à Hobbes? Chose certaine en tout cas, c'est que la diplomatie russe, en s'inspirant d'une idéologie à la fois matérialiste et totalitariste, reste particulièrement néfaste au maintien des idéals de civilisation hautement humaine et chrétienne.

collective dans le développement erroné, dans les dommages et dans le manque d'élévation morale de la société d'aujourd'hui ²⁷.

C o n c l u s i o n . -- La guerre actuelle, avec toutes ses horreurs et ses carnages, apparaît donc comme l'aboutissant normal d'un passé chargé des plus monstrueuses déviations; elle est à la fois le symptôme et la conséquence de la maladie de tout un monde; elle écrase l'humanité qui, sous prétexte de se livrer au progrès, lui édifiait des fondements et lui préparait un arsenal de forces dissolvantes. Les mirages du progrès! Comme ils ont fasciné les regards de notre siècle! Les yeux accrochés à cette étoile, les mains tendues vers elle, l'humanité s'est livrée à cette furie qui l'emportait, hélas, vers un vain fantôme. Et la faute n'est pas au progrès, parce que le progrès "est essentiellement un don de Dieu ²⁸." La faute repose sur nos épaules d'hommes, elle oppresse notre propre conscience déformée par les faux principes qui ont entraîné l'humanité dans un abîme de sang.

[Hélas,] beaucoup peut-être, en s'éloignant de la doctrine du Christ, n'eurent pas pleinement conscience d'être induits en erreur par le mirage de phrases brillantes, qui célébraient ce détachement comme une libération du servage dans lequel ils auraient été auparavant retenus; ils ne prévoyaient pas davantage les amères conséquences de ce triste échange entre la vérité qui délivre et l'erreur qui asservit; et ils ne pensaient pas qu'en renonçant à la loi infiniment sage et paternelle de Dieu et à l'unifiante et élevante doctrine

27 Message de Noël 1942, E.S.P., 354, 30; P.F.P., 1859.

28 Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 6; P.F.P., 1751.

d'amour du Christ, ils se livraient à l'arbitraire d'une pauvre et changeante sagesse humaine: ils parlèrent de progrès alors qu'ils reculaient; d'élévation alors qu'ils se dégradèrent; d'ascension vers la maturité, alors qu'ils tombaient dans l'esclavage; il ne percevaient pas l'innéité de tout effort humain tendant à remplacer la loi du Christ par quelque autre chose qui l'égale: "Ils se perdirent dans la vanité de leurs pensées." (Rom., 1, 21.) ²⁹.

Pourtant, l'Eglise avait parlé au monde; elle lui avait crié le danger qui menaçait ses pas. Mais ces avertissements maternels se perdaient comme la voix qui crie dans le désert.

Plus d'une fois, l'Eglise a dû prêcher à des sourds; à son tour, la dure réalité prêche aujourd'hui et à son cri: Erudimini (Instruisez-vous!), des oreilles s'ouvrent, qui étaient fermées jusqu'ici à la voix maternelle de l'Epouse du Christ. Les époques d'angoisse sont souvent plus que les temps de bien-être, riches de vrais et profonds enseignements, comme la douleur est souvent un maître plus efficace que le facile succès ³⁰.

La réalité des événements serait, certes, une marâtre pour l'humanité si les avertissements n'avaient pas été si fréquents et la surdité volontaire si absolue. Mais devant la guerre, devant cette maîtresse du monde qui enseigne non par la persuasion de la parole mais par le concret de l'expérience, quels préjugés pourront encore résister: la guerre sera peut-être la source sanglante de la restauration du monde moderne.

... les lueurs dévastatrices de la guerre, dont l'incendie a embrasé de nouveau le vieux continent, ont déchiré

A.A.S., 29 Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 10; 31, 424-425; P.F.P., 1401.

³⁰ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 3; P.F.P., 1642.

devant les yeux de tout observateur attentif et sincère le voile des préjugés, que n'arrivaient point à percer, depuis plus d'un demi-siècle, la voix de l'Eglise et spécialement les avertissements réitérés des derniers Papes, Nos vénérés Prédécesseurs ³¹. L'enchaînement des causes et des effets se fait jour même dans certains esprits qui jusqu'ici considéraient avec indifférence la croissante déchristianisation de la vie publique et privée, inclinant parfois à voir dans le recul de l'idée chrétienne un progrès de la civilisation moderne; bon nombre d'entre eux commencent à s'apercevoir, ou en viennent à constater douloureusement, que l'affaiblissement de la foi et l'oubli de l'Evangile ont au contraire accéléré les décompositions intérieures et aggravé les dissensions extérieures, entre les classes sociales comme entre les nations. Puis-ent les leçons de cette amère expérience se traduire par des actes, qui permettent d'espérer un réveil de l'esprit chrétien pour l'avenir, particulièrement dans l'éducation de la jeunesse ³²!

Il est temps de conclure ce trop sommaire exposé des maux qui ont jeté l'humanité dans les affres de la guerre. L'égoïsme matérialiste a vidé l'homme de toutes les réalités transcendantes pour le livrer à ses passions, tel un cadavre qu'on abandonne aux chiens. La haine, l'ambition, l'injustice et toutes ces sortes de révoltes contre Dieu, le droit et la morale ont détruit l'ordre édifié par des générations de civilisation chrétienne. Le chaos s'est alors installé au coeur des sociétés et des peuples et la guerre, poussant à son paroxysme les terribles effets d'un passé d'athéisme et d'irrè-

³¹ Voir: Christopher Dawson, The Judgment of the Nations, p. 7.

³² Réponse à la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur français, M. le Comte Wladimir d'Ormesson, 9 juin 1940, E.S.P., 326, 16-17; A.A.S., 32, 277; P.F.P., 1574-1575.

ligion, passe maintenant sur le monde comme une rafale d'enfer qui arrache les fils des bras de leur mère, qui sépare les fiancés et divise les familles, en même temps qu'elle ruine les nations.

Les angoisses du présent sont une apologie du christianisme qui ne saurait être plus impressionnante. Du gigantesque tourbillon d'erreurs et de mouvements anti-chrétiens ont mûri des fruits si amers, qu'ils en constituent une condamnation dont l'efficacité surpasse toute réfutation théorique. Des heures de si pénible désillusion sont souvent des heures de grâce, un "passage du Seigneur" (Exod., XII, 11) auquel sur la parole du Sauveur: "Me voici à l'entrée et je frappe" (Apoc., III, 20), s'ouvrent des portes qui sans cela seraient restées fermées 33.

33 Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 8; A.A.S., 31, 422; P.F.P., 1396-1397.



CHAPITRE II

MISSION DE L'EGLISE

"Accomplir cette oeuvre de régénération, en adaptant ses moyens au changement des conditions de temps et aux besoins du genre humain, c'est l'office essentiel et maternel de l'Eglise"

(Pie XII)

CHAPITRE II

MISSION DE L'EGLISE

1. Impartialité du Pape

Le Pape préfère se limiter à un jugement de moralité sur le fait de guerre, plutôt que de prononcer une condamnation des coupables ¹. Lui qui, pour le maintien de la paix, "n'a rien omis de ce qu'il pouvait tenter, soit par des prières et des exhortations publiques, soit par des démarches confidentielles, réitérées et précises, pour éclairer les esprits sur la gravité du péril et les amener à de loyales et pacifiques négociations ²", ne s'est jamais lassé de répéter l'absolue impartialité de son coeur de Père.

¹ Un texte significatif: "Nos enseignements et nos déclarations tant de fois répétées ne laissent planer aucun doute sur les principes avec lesquels la conscience chrétienne doit juger de tels actes [le sort tragique fait au peuple polonais], quels qu'en soient les auteurs responsables." Réponse aux vœux de fête du Sacré Collège, 2 juin 1943, E.S.P., 359, 18; A.A.S., 35, 168.

² Réponse à l'hommage du nouvel ambassadeur belge, Adrien Nieuwenhuys, 14 septembre 1939, A.A.S., 31, 368; P.F.P., 1383. Voici quelques références qu'on pourra consulter pour saisir jusqu'à quel point le Souverain Pontife s'est dépensé pour maintenir la paix: E.S.P., 308, 19-20, 26 sv.; 310, 29; 326, 10-11, 14, 30; 329, 16-17; 341, 8; 344, 26; 354, 15. D.C., 41, 4, 110, 161, 397, 451. A.A.S., 31, 335-336; 32, 361. O.T., 248, 6. "Si cet effort pour arracher l'Europe et l'univers au fléau de la guerre est resté stérile, il n'en représente pas moins l'une des plus remarquables contributions qu'un homme ait faite à la cause de la paix au cours de notre siècle." Camille M. Cianfarra, Le Vatican et la guerre, p. 229. Sur l'action diplomatique du Saint-Siège, voir: A.C.F. Beales, The Catholic Church and International Order, [1942], p. 65-94.

Nous aimons, déclare-t-il, et Nous en prenons Dieu à témoin, Nous aimons d'une égale affection tous les peuples sans aucune exception, et afin d'éviter même un semblant de partialité, Nous avons observé, jusqu'ici, la plus grande réserve ³.

D'ailleurs, c'est par les devoirs même de son ministère apostolique, que le Pape se hisse au-dessus des conflits particuliers; sa parole de vérité, planant au-dessus des luttes et des passions publiques, recherche dans le coeur de l'homme, la fibre maîtresse qui le relie au Christ de la paix.

Nous considérons, écrivait le Saint-Père, comme Notre haute et principale tâche de défendre et maintenir l'héritage spirituel de nos saints et éclairés prédécesseurs, et de dénoncer, avec vérité mais avec amour, les erreurs qui sont à la racine de tant de maux, afin que les hommes s'en gardent et retournent dans la voie du salut. En agissant ainsi, comme lorsque Nous Nous adressons au monde entier dans Nos messages, ce n'est pas et ce ne fut jamais Notre intention d'avancer un acte d'accusation, mais bien de rappeler les hommes à la voie de la vérité, aux moyens du salut: Notre voix était celle de la sentinelle vigilante suscitée et placée par Dieu pour veiller sur la famille humaine ⁴.

Ces dernières paroles furent prononcées en juin 1943; elles ne surgissent pas cependant sur les lèvres du Pape, en importunes, ni même en étrangères. Souvent le Saint-Père revient sur le sens de son action, il insiste souvent auprès des hommes politiques, tentés de reconnaître dans la Rome chrétienne les soucis de puissance temporelle qui caractérisaient la Rome des Césars. Au tout début du conflit actuel,

³ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 12; P.F.P., 1765.

⁴ Réponse aux vœux de fête du Sacré Collège, 2 juin 1943, E.S.P., 359, 16; A.A.S., 35, 166-167

en octobre 1939, S.S. Pie XII, s'adressant au nouvel ambassadeur lithuanien auprès du Saint-Siège, indiquait la voie suivie par les Papes et l'attitude que lui-même, il se devait d'adopter par rapport au temporel.

Conscient, dit-il, des devoirs propres à notre charge de Pasteur suprême, Nous ne laisserons pas -- sans en être requis -- Notre action, toujours orientée vers le salut des âmes, s'engager dans les controverses purement temporelles et les compétitions territoriales entre les états. Mais le devoir même de cette charge ne Nous permet pas de fermer les yeux, lorsque, précisément pour le salut des âmes, surgissent de nouveaux et incommensurables dangers; lorsque, sur la face de l'Europe, chrétienne dans tous ses traits fondamentaux, s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche l'ombre sinistre de la pensée et de l'oeuvre des ennemis de Dieu. En pareilles circonstances, plus qu'à aucune autre période de son histoire, la préservation, la culture et au besoin la défense de l'héritage chrétien acquièrent, pour les destinées futures de l'Europe et la prospérité de chacun de ses peuples, grand ou petit, une importance décisive 5.

Chef spirituel de l'Eglise, Pasteur des âmes, le Pape n'entretient qu'une ambition comme Celui dont il est le Vicaire, sauver les hommes de l'erreur et de la perdition, leur indiquer la voie sûre conduisant au port du salut, les guider, les soutenir, les protéger.

Le Pape se lance dans la mêlée, il se livre lui aussi à une lutte acharnée contre l'erreur qui précipita les hommes dans l'abîme. Ses armes ne sont pas des armes offensives et sanglantes, ce sont les armes de l'esprit. "La vérité, comme

5 Réponse à l'hommage du nouveau Ministre lithuanien, Stanislaus Girdvainis, 18 oct. 1939, A.A.S., 31, 612; P.F.P., 1391.

l'homme, n'a qu'une face et la vérité est Notre arme, comme la prière est Notre défense et Notre force, et la parole apostolique vivante, sincère et désintéressée, inspirée par l'affection fraternelle est Notre entrée au coeur de l'homme ⁶."

Si le Pape se limite alors à un jugement de moralité sur le fait de guerre, c'est que seul le bien des âmes l'intéresse: le Pape en effet, comme le Christ, est au-dessus du temps et de l'espace; seules les oeuvres d'éternité l'occupent. Il n'a aucun souci de domination temporelle ou de puissance politique: l'univers a dû l'admettre depuis le traité de Latran. Ce ne sont sûrement pas les armes vaticanes qui provoqueront la crainte chez les Etats voisins. Mais il y a plus: cette liberté du Saint-Père par rapport au temporel l'élève dans l'estime des nations et augmente grandement le rayonnement de son influence morale. Le Pape sait mieux que tout autre qu'une politique à longue échéance comme celle de l'Eglise y gagnera toujours à rester libre de toute compromission possible, ou de tout embarras temporel encore possible. Et quoi qu'il en soit d'une participation active du Saint-Père à la réorganisation concrète du monde d'après-guerre, il ne se risquera sûrement pas à prendre parti pour un camp, en

⁶ Allocution radiophonique à l'occasion de la fête de Pâques, 13 avril 1941, E.S.P., 329, 17; P.F.P., 1656.

jetant toute la culpabilité de la guerre sur l'autre camp. La raison de cette attitude impartiale est d'ailleurs facile à saisir: le Père commun des fidèles rencontre des intérêts spirituels engagés de l'un et l'autre côté. Il devra sans doute, comme par le passé, dénoncer la persécution religieuse ou les atrocités et les injustices de guerre, mais il n'entreprendra pas de ressusciter la chrétienté sacrale du Moyen-Age avec ses croisades et ses guerres saintes ⁷.

2. Rôle de l'Eglise

A. Son importance

L'impartialité absolue du Saint-Père, ou si l'on préfère, de l'Eglise catholique, ne minimise pas, loin de là, le rôle primordial qu'elle doit jouer dans l'établissement d'un ordre nouveau international. On n'a qu'à se rappeler d'une part les causes dernières du désastre actuel et d'autre part la mission de l'Eglise dans le monde, pour saisir sans tarder, la nécessité incontestable de son action. C'est d'ailleurs l'argumentation utilisée par Pie XII lui-même.

⁷ Voir: Charles Journet, Vues chrétiennes sur la politique, p. 73-74; l'auteur y cite M. Maritain. Sur l'impartialité du Pape, on pourra consulter les références suivantes: E.S.P., 308, 28; 329, 16; 344, 26; 354, 15; 359, 17. A.A.S., 31, 598; D.C., 41, 4.

Et avant tout, dit-il dans *Summi Pontificatus*, il est certain que la racine profonde et dernière des maux que nous déplorons dans la société moderne est la négation et le rejet d'une règle de moralité universelle, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale et dans les relations internationales, c'est-à-dire la méconnaissance et l'oubli, si répandus de nos jours, de la loi naturelle elle-même ... Or la négation de la base fondamentale de la moralité eut en Europe sa racine originelle dans l'abandon de la doctrine du Christ dont la Chaire de Pierre est dépositaire et maîtresse ⁸.

C'est donc à la Chaire de Pierre qu'incombe le devoir de remettre en honneur, au sein des sociétés et des peuples, la doctrine du Christ, fondement de la moralité et source unique d'une paix durable.

Accomplir cette oeuvre de régénération, déclare le Saint-Père encore dans *Summi Pontificatus*, en adaptant ses moyens au changement des conditions de temps et aux besoins du genre humain, c'est l'office essentiel et maternel de l'Eglise ⁹ [C'est nous qui soulignons].

D'ailleurs, les propagandistes de l'erreur eux-mêmes sentent bien leur infériorité devant le prestige sans cesse croissant de l'Eglise catholique; car sa puissance morale s'établit non seulement grâce à son organisme hiérarchique supranational, mais encore et surtout grâce à son action de réforme intérieure des âmes.

B. Ses caractéristiques

Sauvegarde de l'ordre et de la morale. -- L'enseigne-

⁸ *Summi Pontificatus*, 20 oct. 1939, *E.S.P.*, 310, 9; *A.A.S.*, 31, 423-424; *P.F.P.*, 1398-1399.
⁹ *Ibid.*, *E.S.P.*, 310, 23; *A.A.S.*, 31, 441; *P.F.P.*, 1438.
Sur la nécessité actuelle de cette oeuvre, voir *E.S.P.*, 310, 26-27.

ment de l'Eglise, dont les événements actuels viennent si douloureusement corroborer la vérité ¹⁰, s'infiltrer jusqu'à l'intime de l'homme et l'aide à rétablir dans sa vie privée et publique, l'ordre véritable qu'il a brisé. Car, ne l'oublions pas, "la paix, comme le bonheur, est une conséquence et une récompense de l'ordre; il ne faut donc pas vouloir la paix d'abord, avant l'ordre, plutôt que l'ordre, même contre l'ordre ¹¹."

Et cet ordre que les Papes ont si courageusement, à toutes les époques de l'histoire chrétienne et surtout à la nôtre, rappelé aux nations, est l'unique fondement d'une paix véritable. La désintégration des esprits et des sociétés trouvant sa source dans la négation de Dieu, fondement du droit, l'homme doit, pour se refaire, ramasser toutes ses énergies dans l'unité d'un principe, le Christ, d'une loi, celle de sa conscience, d'un idéal, l'ordre dans la justice et la charité. Par conséquent, "l'unité à établir dans l'ordre économique, social, politique, parce qu'elle doit s'effectuer dans un principe supérieur, conduit à l'unité dans la religion ¹²" rendue à Dieu, conduit néces-

¹⁰ Réponse à la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur français, M. le Comte Wladimir d'Ormesson, 9 juin 1940, E.S.P., 326, 16-17; A.A.S., 32, 277; P.F.P., 1574-1575.

¹¹ Gonzague de Reynold, L'Europe tragique, p. 388.

¹² Id., Ibid., p. 487.

sairement, osons-nous penser, à l'ordre chrétien engendré par l'Eglise; sans quoi, l'ordre établi reste caduc et sans fondement solide.

Aspects pratique et intégral de l'ordre et de la morale. -- Mais cet ordre chrétien dont nous voulons parler, se tient à cent lieues d'une utopie construite par un philosophe en pantoufles; il n'est pas un "être de raison, isolé de toute existence datée, et de tout climat historique particulier, exprimant un maximum absolu de perfection sociale et politique et de l'architecture duquel le détail imaginaire est poussé aussi loin que possible ¹³." Non, bien au contraire, l'ordre international qui seul nous intéresse, est, selon l'expression riche de M. Maritain, "un idéal historique concret". Il est un idéal, parce que ses lignes de force ne seront toujours que les "ébauches ultérieurement déterminables d'une réalité future"; il est historique en ce que son existence est inviscérée à un climat de circonstances, donné dans le temps; il est concret et sa réalisation répond à un maximum relatif de perfection sociale et politique ¹⁴.

Or, l'ordre à réaliser dans le domaine de l'économique ou du politique^{ne} s'oppose nullement à l'ordre fourni par le réel métaphysiquement ou théologiquement considéré.

¹³ Jacques Maritain, Humanisme intégral, p. 140.

¹⁴ Id., Ibid., p. 140.

Bien plus, le Dieu que la raison atteint par régression, nous dirions mieux par ascension de l'effet à la cause, et le Dieu révélé aux hommes dans les Saintes Lettres, ne fondent pas deux ordres, deux morales, deux normes juridiques opposées et divergentes. Le même Dieu, offert aux prises de l'intelligence humaine par deux voies différentes, permet à LA morale de s'édifier plus ou moins parfaitement, selon que LA fin ultime, principe basique de son jugement pratique sur l'agir humain, lui sera mieux connue.

L'ordre surnaturel, en effet, n'est pas une flagrante opposition à l'ordre naturel: ils ne sont pas même indépendants l'un de l'autre, quoique réellement distincts. Ainsi, l'ordre intégral n'est pas l'ordre naturel tout court, ni l'ordre surnaturel tout court, il n'est pas non plus l'addition des lois de l'ordre surnaturel aux lois de l'ordre naturel; l'ordre intégral, c'est l'ordre naturel surélevé, sublimisé, assumé dans l'ordre surnaturel où il reçoit le parachèvement de sa perfection: la surnature ne détruit pas la nature, elle la perfectionne. Aussi, ne peut-il y avoir de mission plus haute et plus importante à cette heure de guerre, que celle de l'Eglise. Le Pape le disait à un groupe de militants d'Action Catholique: la mission de l'Eglise dépasse en sublimité la mission des Etats eux-mêmes, parce qu'elle vise à "restaurer, promouvoir et propager au sein de la société contemporaine, le Royaume de Dieu, sans lequel

il n'y a et ne peut y avoir, même au point de vue purement naturel, cette permanence et tranquillité de l'ordre qui est la définition de la paix ¹⁵." [C'est nous qui soulignons].

Tout de même, l'ordre international que nous essayerons d'esquisser, à la lumière des textes pontificaux, semblera bel et bien s'inspirer "d'une philosophie et d'une sociologie purement naturelles auxquelles peut se rallier tout esprit même non-chrétien ¹⁶." Et de fait, dans les conclusions matériellement inventoriées, le philosophe tout court pourra découvrir les principes de la raison strictement naturelle. C'est qu'ils y sont: car ces principes, répétons-le, ne sont pas seulement sauvegardés par la révélation surnaturelle, ils trouvent en elle leur perfection nécessaire; là où la raison fait silence, la foi clame la vérité; là où les motifs naturels s'épuisent, pour le maintien de la justice, la charité du Christ commande et sauve l'ordre que la justice, sa soeur, produit et soutient. "Nous désespérons d'une société internationale qui ne comporterait que des rapports de justice ¹⁷."

¹⁵ Allocution aux membres de l'Action Catholique italienne, 20 sept. 1942, traduction personnelle de P.F.P., 1813.

¹⁶ J.T. Delos, O.P., Le Catholicisme et l'Ordre International, dans Les grands problèmes internationaux de l'heure présente, p. 218.

¹⁷ Id., Ibid., p. 220. Quelques textes du Pape sur le même sujet: O.T., 248, 9-10; E.S.P., 308, 11-14; 326, 15, 18; 329, 4; 344, 28; 354, 21.

Aussi, le Souverain Pontife, guide éclairé des catholiques, poursuit-il sa route plus loin que le philosophe, dans la même voie toujours, quoique sous une lumière supérieure en son rayonnement; cette lumière est respectueuse cependant de la lanterne naturelle. Ce qui nous autorise, me semble-t-il, à collaborer avec les non-catholiques dans la reconstruction d'un ordre nouveau international fondé sur la justice et la charité, c'est précisément ce caractère de non-opposition qui subsiste entre les principes de la raison et les données de la Foi ¹⁸.

Donc, ainsi fondée sur LE principe éternel et immuable, LA morale intégrale, en acquérant droit de cité, rayonne dans la raison de l'homme, source de son agir, les normes objectives qui l'ordonnent à sa fin. Et pas plus que l'organisation du monde, l'agir de l'homme ne doit être considéré

¹⁸ D'intéressants articles ont discuté le problème de la collaboration interconfessionnelle. Les principaux que nous connaissions, sont les suivants: Wilfrid Parsons, S.J., Intercredal Co-operation in the Papal Documents, dans Theological Studies, IV (1943), p. 159-182; une traduction française a été publiée dans Nouvelles Catholiques, no 21-22 (le 1 et le 16 janv. 1940). John Courtney Murray, S.J., Intercredal Co-operation: Its Theory and its Organization, dans Theological Studies, IV (1943), Current Theology, p. [257]-286. Paul Hanly Furfey, Lettre à l'éditeur où il s'oppose à la théorie exposée dans les deux articles précédents, dans Theological Studies, IV (1943), 467-472. Réponse du P. John Courtney Murray, S.J., dans Theological Studies, IV (1943), 472-474. Les principaux textes pontificaux allégués par ces auteurs sont les suivants: cf., E.S.P., 308, 2-3, 5; 310, 4-5; 329, 2-3; 344, 7, 11, 14; 354, 25; O.T., 246, 15; 248, 9-10. D.C., 41, 109-110. Les références aux A.A.S. sont indiquées dans l'article du P. Parsons, S.J.

dans son caractère utopique ou imaginaire. C'est bien l'agir humain concret et réaliste, dans son double épanchement public et privé, qui doit se soumettre aux règles de la morale. Et nous voyons par là pourquoi cette morale, en raccrochant même l'agir public de l'homme à Dieu et au principe objectif des droits et des devoirs, acquiert dans la vie politique, économique et sociale, comme dans la vie internationale, une primauté intrinsèque, qui n'enlève pas cependant à ces divers agirs leur ordination au bien temporel autonome, national ou international. Ainsi, l'unique morale objective règle l'agir pratique des hommes et des peuples et engendre par là, l'ordre avec la paix.

Aspects intégral et pratique de la mission de l'Eglise.

-- Si nous revenons maintenant au rôle de l'Eglise tel qu'indiqué plus haut, nous comprendrons alors qu'en raison même de notre engouffrement dans la contingence, son rôle strictement spirituel n'est pas son unique rôle, même s'il est conçu avec un rejaillissement d'influence secrète dans le temporel. L'Eglise en effet déborde comme la morale dont elle est la gardienne ¹⁹, dans l'ordre temporel où l'agir humain se réalise.

¹⁹ Le Pape disait de l'Eglise qu'elle est "gardienne, par volonté de Dieu et par mandat du Christ, de l'ordre naturel et surnaturel..." C'est donc toute la morale, naturelle et surnaturelle, qui tombe également sous la garde de l'Eglise. E.S.P., 354, 15; P.F.P., 1827.

Pour mieux délimiter le sens de cette vérité, je ne crois rien de plus sage que de répéter les distinctions adoptées et mises en lumière par M. Maritain. Il distingue trois plans d'activités applicables au chrétien: "le plan du spirituel, celui du temporel, et un plan intermédiaire où le spirituel joint le temporel afin 1^o d'éclairer et aider pour le temporel l'oeuvre temporelle elle-même; 2^o d'y sauver pour le spirituel les objets propres de celui-ci 20."

Quand le chrétien agit sur le plan spirituel, il dépend exclusivement du pouvoir de l'Eglise et, dans le cas, ce pouvoir est appelé: direct. Quand le chrétien agit sur le plan temporel, alors son action est exposée à une interférence du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel: cet acte en tant qu'ordonnable au bien commun de la cité terrestre, dépend de la juridiction directe du pouvoir civil. Mais cet acte humain, soit en raison de son objet, soit encore en raison des circonstances qui l'environnent, se revêt aussi d'une moralité qui tombe nécessairement sous la juridiction de celle qui est préposée gardienne des valeurs morales. La connexion du spirituel et du temporel ainsi réalisée dans l'action concrète, constitue alors un troisième plan qui "n'est à vrai dire que le plan du spirituel lui-même pris

20 Jacques Maritain, Questions de conscience, p. 158. On pourra consulter également: Id., Humanisme intégral, p. 311-319.

dans certains de ses attributs et dans l'intégrité de son extension ²¹", de sorte que le pouvoir de l'Eglise ne pouvant, dans le cas, s'exercer sur le spirituel contenu dans l'action concrète qu'en passant par le temporel, ce pouvoir est justement appelé: indirect.

L'on explique ainsi une foule de textes du Pape où il parle de mission et de devoir pour la sainte Eglise de se prononcer, par exemple, sur les questions sociales en relation avec la morale ²², ou de fournir les bases morales de la paix future ²³.

Selon que l'Eglise le juge opportun pour le bien des âmes, elle peut "donner à l'exercice de son pouvoir indirect un caractère directif ou un caractère impératif, une valeur de conseil ou une valeur de précepte ²⁴." L'histoire moderne enregistre peu de cas où le Pape se soit servi de son pouvoir indirect de façon impérative. Mais combien nombreuses et lumineuses les directives que le Saint-Père prodigua au monde: depuis Léon XIII surtout, le monde politique et social a été recouvert d'un ciel doctrinal des plus clairs; la pensée du Pape y a brillé comme un soleil: elle a guidé les pas de l'humanité en danger de se perdre ou déjà plongée dans

²¹ Id., Questions de conscience, p. 158.

²² Discours pour commémorer le 50^e anniversaire de Rerum Novarum, 1 juin 1941, E.S.P., 335, 17; P.F.P., 1675.

²³ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 8; P.F.P., 1756.

²⁴ Jacques Maritain, Primauté du spirituel, p. 45.

un abîme de souffrance et de sang ²⁵.

Nous voyons par là jusqu'à quel point la pensée du Pape s'incarne en notre vingtième siècle. L'attitude du Pape, selon une transposition des paroles de M. Maritain, est "tout le contraire d'une retraite et d'une évasion; tout le contraire d'une défection devant le drame de l'existence et de la vie, d'un retranchement dans une curiosité spectaculaire ²⁶."

Ce corps à corps avec le pratique, où la morale, aidée par les sciences économiques et politiques, va se filtrer dans la prudence, le Pape l'engage chaque fois que par une lettre encyclique, un message, une allocution, il se penche sur les misères publiques de notre temps, apportant pour les guérir non seulement le baume des principes de la morale naturelle, mais encore et surtout le baume des valeurs audacieusement surnaturelles et transcendantes, source de suréminente sainteté.

Participation du chrétien. -- Tout de même, le Souverain Pontife n'est pas l'unique artisan de la pensée chrétienne complète: non seulement l'expression qui revêt sa pensée reste délicate et générale, mais sa pensée elle-même ne s'explicite pas jusqu'à l'ultime détermination concrète.

²⁵ C'est une des particularités du règne de Pie XII, d'avoir donné au monde quelques documents spécialement consacrés à la politique internationale.

²⁶ Jacques Maritain, Lettre sur l'indépendance, p. 8.

Le Père commun des fidèles trace les lignes de force: c'est au catholique qu'incombe la tâche de les poursuivre jusqu'aux solutions de détails.

Certes, pour le chrétien véritable qui entend s'élever à la hauteur du christianisme et revivre dans sa vie la loi de l'Incarnation ²⁷, survoler notre pauvre terre, bercé au rythme platonicien des spéculations sans âme, est aussi inconséquent que de prétendre labourer un champ en avion. C'est au chrétien en effet d'élaborer une philosophie de l'ordre nouveau pour qu'au lendemain de cette guerre, les forces corrosives de l'égoïsme matérialiste ne viennent plus ronger notre société internationale déjà assez avariée. Et cette philosophie, Dieu nous en garde, ne se cantonnera pas seulement dans la chaleur des principes universels. Non, la philosophie de l'ordre nouveau qui sera vraiment chrétienne, nous la souhaitons assez vigoureuse pour descendre jusqu'aux dernières réalisations concrètes.

Entre les différents systèmes liés aux temps dont ils dépendent, c'est le Souverain Pontife qui le déclare, l'Eglise ne peut être appelée à adopter l'un plutôt que l'autre. Dans les limites de la loi divine qui vaut pour tous et dont l'autorité oblige non seulement les individus, mais les peuples, il y a un large champ et une liberté de mouvement pour les formes les plus variées des conceptions politiques; l'application pratique d'un système politique dépend dans une mesure souvent déci-

²⁷ Expression de M. Maritain, mise en vedette dans le livre intéressant d'Alfred de Soras, Action Catholique et action temporelle.

sive de circonstances et de causes qui, considérées en elle-même, sont étrangères à la fin et à l'action de l'Eglise ²⁸.

Mais, pour les catholiques qui prétendent reconstruire un monde international nouveau, le devoir est de la prolonger dans un travail, certes, vaste et délicat. Heureusement, ce travail est déjà clairement commencé par l'Eglise; il a été amorcé, fixé quant à ses principes, poursuivi aussi loin que la prudence le permettait, par les directives de notre Saint-Père le Pape; nous n'avons qu'à nous pencher sur cette carte routière que sont les documents pontificaux et nous y découvrirons l'orientation prudentielle d'une politique internationale chrétienne.

Je remarque, nous dit à ce sujet M. Maritain, que c'est là un travail de raison, de raison éclairée par la foi, mais un travail de raison sur lequel, du moins quand on quitte les principes pour descendre aux applications, il serait vain d'espérer un accord unanime. S'il y a diversité d'écoles en théologie dogmatique, il y aura aussi fatalement diversité d'écoles en sociologie chrétienne, et en politique chrétienne, et cela d'autant plus qu'on s'approchera davantage du concret. Cependant une doctrine commune peut sans doute être mise en lumière, du moins en ce qui concerne les vérités les plus générales; et pour le reste, l'important est qu'une direction d'ensemble vraiment précise et pratique se dégage

²⁸ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 2; P.F.P., 1642. Dans son message de Noël 1942, le Saint-Père affirmait: "Elle [l'Eglise] n'entend point prendre parti contre l'une ou l'autre des formes particulières et concrètes par lesquelles les divers peuples ou Etats tendent à résoudre les problèmes gigantesques de l'organisation intérieure comme de la collaboration internationale, tant que ces solutions respectent la loi divine." E.S.P., 354, 15; P.F.P., 1827.

pour un nombre suffisamment grand d'esprits ²⁹.

C'est précisément cette doctrine commune et cette direction d'ensemble dont nous trouvons la source sur les lèvres du Pape, que nous tâcherons de dégager dans un chapitre subséquent.

3. Liberté de l'Eglise

A l'aurore d'un monde nouveau, aucun souhait n'est plus urgent que celui de retrouver au coeur des sociétés et des peuples, l'empreinte bienfaisante du message pontifical, de ce message qui est celui du Christ, adapté cependant aux besoins et aux aspirations du temps présent. Et puisqu'il dépend des chefs de peuples pour une large part, que ce souhait se réalise, il importe avec une égale urgence qu'ils saisissent la nécessité pour eux, non seulement de sauvegarder toutes les franchises de l'Eglise, mais encore de favoriser et de prolonger son action dans le domaine qui leur est confié. C'est d'ailleurs tout à leur avantage.

D'autant plus précieux [en effet], sera l'apport des hommes d'Etat à cette reconstruction s'ils se montrent prêts à ouvrir la porte et à aplanir la voie à l'Eglise du Christ, pour qu'elle puisse exercer, librement, sans entraves, son influence surnaturelle lors de la conclusion de la paix parmi les nations et coopérer, avec zèle et amour, à l'immense tâche de la découverte des remèdes aux maux que la guerre laissera dans son sillage ³⁰.

29 Jacques Maritain, Humanisme intégral, p. 131.

30 Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 11; P.F.P., 1763.
cf., Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 26-28.

Pour cette raison, continue le Saint-Père, nous sommes incapables d'expliquer pourquoi, dans certaines parties du monde, des obstacles innombrables barrent la voie au message de la foi chrétienne, alors que toute liberté et d'amples occasions sont fournies à la propagande qui s'y oppose. [Malheureusement,] toutes ces formes d'opposition résolue, loin d'être atténuées ou éliminées au cours de la guerre, sont au contraire, à bien des égards, intensifiées. Que tout cela, et d'avantage encore, soit poursuivi au milieu des souffrances du temps présent, c'est là un triste commentaire de l'esprit qui anime les ennemis de l'Eglise quand ils imposent aux fidèles déjà contraints à de nombreux et lourds sacrifices, le fardeau pénible et tourmentant d'une inquiétude amère qui opprime leurs consciences ³¹.

Ces paroles douloureusement révélatrices laissent entrevoir, surtout après le tableau que nous venons d'esquisser sur le rôle primordial de l'Eglise dans la paix future, une réalité plutôt sombre et prometteuse, certes, de nouveaux conflits inévitables. "La vérité, disait le Pape, n'a qu'une face et la vérité est notre arme ³²." La vérité seule peut sauver l'humanité et c'est par crainte de cette vérité que dans certains pays, la voix du Souverain Pontife lui-même ne peut plus arriver librement à tous les fidèles, "sans être obscurcie, mutilée ou mal comprise ³³".

Les craintes du Pape au sujet de l'Eglise, sont ordinairement limitées par cette expression: Dans certains

³¹ Ibid., E.S.P., 344, 12; P.F.P., 1764-1765.

³² Allocution radiophonique à l'occasion de la fête de Pâques, 13 avril 1941, E.S.P., 329, 17; P.F.P., 1656.

³³ Réponse aux vœux de fête du Sacré Collège, 2 juin 1943, E.S.P., 359, 16; A.A.S., 35, 167. Voir aussi: Camille M. Gianfarra, Le Vatican et la guerre, p. 259.

pays. Il n'est pas téméraire d'affirmer que les noms de l'Allemagne et des pays écrasés sous sa domination, se cachent derrière l'imprécision de ces trois mots, quand une lettre tristement fameuse de l'Episcopat allemand a déjà dénoncé la persécution violente en ce pays ³⁴, quand le Pape lui-même, s'adressant à un groupe de Polonais en audience pontificale, leur disait:

Nous voulons ... espérer que Dieu, dans sa miséricorde, ne permettra pas que l'exercice de la religion soit entravé dans votre pays; Nous voulons même espérer, malgré bien des raisons de craindre, inspirées par les desseins trop connus des ennemis de Dieu, que la vie catholique pourra continuer, profonde et féconde parmi vous; que vous pourrez renouveler les cérémonies du culte, les manifestations de piété envers l'Eucharistie et d'hommage à la royauté du Christ, dont vos villes et vos campagnes donnaient récemment encore le magnifique spectacle; que la presse catholique, les institutions charitables, les oeuvres sociales, l'enseignement religieux, jouiront de la liberté qui leur est due ³⁵. [C'est nous qui soulignons.]

Et l'histoire de ces dernières années n'a fait que confirmer ces craintes du Pape ³⁶.

Le peuple russe est-il vraiment en meilleure posture

³⁴ Lettre pastorale de l'Episcopat allemand, 19 août 1938, D.C., 39, 1103-1113. Voir également: Lettre de l'Episcopat autrichien, 19 août 1938, D.C., 39, 1219-1224; Lettre de l'Episcopat bavarois, fin de l'année 1938, D.C., 39, 1415-1418; Charles Journet, Vues chrétiennes sur la politique, p. 159-165.

³⁵ Allocution à l'occasion d'une audience pontificale aux Polonais en résidence à Rome, 30 sept. 1939, D.C., 41, 5; P.F.P., 1389.

³⁶ A titre d'exemple, consulter Camille M. Cianfarra, Le Vatican et la guerre, p. 184 et sv. Les faits sont très nombreux et n'entrent pas dans l'objet précis de ce travail.

quant à l'exercice de sa religion? Je n'ai rencontré aucun texte explicite de S. S. Pie XII.³⁷ Tout de même, si nous voulons voir dans la Russie et avec raison, une autre réalité que le peuple; si nous acceptons d'y découvrir le centre de l'athéisme communiste, et ne pas nous laisser trop leurrer par des apparences mensongères, nous croirons au réel danger qu'encourt le catholicisme de tous les pays. La persécution religieuse en Espagne, au dire du Pape lui-même, ne fut que la réalisation de quelques-uns des terribles effets, produits par les ennemis du Christ.

La propagande tenace, dit-il, et les efforts incessants des ennemis de Jésus-Christ donnent à penser que ceux-ci ont voulu faire en Espagne un essai suprême des forces dissolvantes à leur disposition, répandues dans le monde entier³⁸.

Les démocraties, en général, vivent de tolérance: c'est au chrétien de les empêcher de mourir dans le paganisme, à force de s'effriter en de multiples sectes³⁹. L'Angleterre n'a une religion d'Etat que pour satisfaire à ce qui chez elle est une forme kantienne a priori: le traditionalisme; les Etats-Unis, s'appuyant encore sur la Constitution de 1787, n'admettent aucune religion d'Etat et n'interdisent à personne le libre exercice du culte. Pour le

³⁷ Voir: D.C., 39, 1044.

³⁸ Message radiophonique aux catholiques d'Espagne, 16 avril 1939, D.C., 40, 615; A.A.S., 31, 152; P.F.P., 1330.

³⁹ Christopher Dawson, The Judgment of the Nations, p. 38 sv.

rétablissement d'une paix juste, conforme aux règles de l'Evangile, le Souverain Pontife cependant, semble fonder de réalistes espérances sur M. Roosevelt. Acceptons comme unique témoignage, la réponse courageuse que le Saint-Père adressa aux souhaits non moins courageux de M. le Président, en décembre 1939 ⁴⁰.

L'idéal pour un ordre chrétien ne réside pas dans la placide tolérance de la religion, mais cette tolérance, dans le climat historique de notre vingtième siècle, annonce cependant des jours moins sombres que ceux de la persécution. "Dans les limites d'un ordre nouveau fondé sur les principes de la morale, il n'y a pas de place pour la persécution de la religion et de l'Eglise ⁴¹"; voilà, dans l'ordre d'importance, ce que nous croyons être la première condition fondamentale, essentielle à un ordre international qui garantira à tous les peuples une paix juste et durable.

⁴⁰ Dans sa réponse à M. Roosevelt, le Saint-Père déclare n'avoir pas tardé "à porter cette communication à la connaissance de l'illustre Assemblée cardinalice réunie le même jour dans la salle du Consistoire au palais apostolique du Vatican, en témoignant solennellement devant le monde catholique et non catholique combien Nous apprécions ce courageux document de sagesse politique éclairée et de haute humanité." [C'est nous qui soulignons]. D.C., 41, 109-110; A.A.S., 32, 43-45; P.F.P., 1508-1512.

⁴¹ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 11; P.F.P., 1762. A plusieurs reprises, le Pape a déploré, en général, les souffrances de la persécution: cf., E.S.P., 329, 20; 341, 11; 344, 12, 14, 18, 20; 359, 15. Cependant, déclare-t-il, "il Nous est interdit de les révéler dans leurs détails tristes et émouvants." Discours radiophonique, 29 juin 1941, E.S.P., 341, 11; P.F.P., 1705.

CHAPITRE III

CONDITIONS DE L'ORDRE NOUVEAU INTERNATIONAL

"... pour qu'à des événements encore sans exemples et modifiant profondément, outre la physionomie de l'Europe, la structure extérieure et sociale de l'humanité, succède l'instauration d'un nouvel ordre chrétien, où soient appliqués loyalement et intégralement ces principes fondamentaux d'équité, de modération et de charité, sans lesquels ne peut se concevoir une vraie et durable paix." (Pie XII).

CHAPITRE III

CONDITIONS DE L'ORDRE NOUVEAU INTERNATIONAL

Introduction

Fondement naturel de la société internationale. --

Libérée de toute contrainte dans l'exercice du culte, la personne humaine doit pouvoir trouver au sein des formations naturelles qui la prolongent, la perfection et l'épanouissement de tout son être. Vivre en société ressort en effet d'une exigence première de la nature physique, intellectuelle et morale de l'homme; la famille et la nation sont donc deux faits de nature, de valeur relative (relative à la personne) qui, nés d'un épanchement de la plénitude humaine, reçoivent cependant le rôle de la perfectionner et de l'ennobler ¹.

La nation, par une influence fondée sur la double réalité de la génération et de l'éducation, détermine chez l'homme "un ensemble de performances physiologiques et de dispositions mentales, d'où résultent certaines manières de

¹ Nous disons: de la plénitude humaine. Il semble en effet que la vie en société ne soit pas pour l'homme seulement le remède à une indigence individuelle mais encore et surtout le fruit savoureux d'une plénitude humaine. C'est à la fois par un débordement de sa richesse personnelle et par un besoin de sa pauvreté individuelle que l'homme s'épanche dans la société. Nous serions tenté de dire que c'est par un besoin de sa richesse même, si le rapprochement n'était pas si paradoxal. De fait, le mode d'existence humain dépasse le mode d'existence grégaire des animaux en ce qu'il jouit des prérogatives d'une vie proprement sociétaire.

voir, de penser, et d'agir ²." Elle détermine ainsi une sorte d'orchestration des réalités physiques et spirituelles d'un groupement humain; la nation est une symphonie humaine perpétuée à travers le temps et l'espace: l'harmonie des qualités naturelles des individus leur sert de liens spirituels.

La nation est essentiellement un milieu ³, et un milieu naturel où évoluent des hommes qui participent aux qualités et aux tares accumulées au sein de ce milieu par les générations antérieures et qui, par leur valeur personnelle, lui donnent en retour un surcroît de vigueur ou de faiblesse.

Les philosophes de l'autarchie nationale, convaincus de l'impossibilité pour la nation de réaliser cette mission civilisatrice sans autonomie politique, ont dessiné sur l'échiquier de l'univers autant d'Etats souverains et autonomes qu'ils trouvaient de nations différentes. Mais leur argumentation s'avère impuissante, même si, dans certains cas, la sagesse politique commande de la formuler, car l'indépendance politique n'est pas toujours et partout pour la nation une condition nécessaire à l'accomplissement fructueux de sa mission: la nature même de la nation et les faits nationaux que nous pouvons constater, sont là pour établir cet énoncé.

² J.T. Delos, O.P., La doctrine, dans La Société internationale, 1928, p. 8

³ Id., La société internationale et les principes du droit public, 1929, p. 15 sv.

Les hommes ont tout de même un droit strict à s'organiser librement en société, afin d'atteindre avec plus d'efficacité encore leurs fins temporelles et leur destinée sociale. Lorsqu'une sorte de conscience collective se répand dans les esprits et que les volontés, en quête de perfection intégrale, se rapprochent et s'unissent dans la poursuite d'un bien commun, alors s'élabore la formation d'une société proprement dite. L'Etat, rejaillissement juridique de ce besoin de perfection humaine, se cristallise d'une part dans l'autorité qui ordonne efficacement les volontés au bien commun de la société et d'autre part dans la citoyenneté de ceux dont les droits et les devoirs fondent cette même société.

Il n'y a d'Etat que là où se groupent des hommes conscients de leur destinée et soucieux de répondre librement et volontairement à ses exigences. L'Etat est une Institution, dont l'idée-mère engage la réalisation complète de l'idéal humain et enveloppe toutes les exigences de la destinée humaine; la personne humaine s'affirme tout entière dans la vie civique, -- consciente de ses buts, maîtresse de son action ⁴.

La présence de l'autorité caractérise proprement l'Etat et le distingue en même temps de la nation ⁵.

⁴ Id., Ibid., p. 140.

⁵ On rencontrera, dans la suite de ce chapitre, quelques textes pontificaux qui ne se conforment pas aux cloisonnements de cette terminologie. Le Pape insère le terme: nation, dans l'amplitude du sens que nous réservons au vocable: Etat. En cela, il est conforme aux justes usages de bon nombre de juristes internationaux. Nous ne condamnons donc pas le Saint-Père. Nous ne croyons pas cependant devoir abandonner cette terminologie qui nous permettra de mieux interpréter sa pensée.

Or, sur ce double fait: nation et Etat, soumis à l'analyse de la philosophie et de l'histoire, s'établit le droit à l'existence d'une société universelle. La communauté de nature d'une part, fondement des relations sociales, enjambe les cadres nationaux et légitime une solidarité humaine plus vaste, supranationale, universelle; par ailleurs, l'effervescence de la civilisation et du développement humain, déborde de nos jours les limites fixées par la volonté des hommes, si bien que pour satisfaire aux seuls besoins vitaux du bien commun national, l'Etat doit maintenant se laisser envelopper dans les réseaux d'une société supérieure, souveraine, supra-étatique.

La communauté des nations, enseigne le P. Delos, O.P., issue de la sociabilité universelle, est un corps social, moins dense, assurément, d'une unité plus lâche que les Etats et les Nations, mais réel cependant. ... Les nécessités de son gouvernement et les exigences de son bien commun lui confèrent les pouvoirs inhérents à tout corps social, celui de commander à ses membres, -- les Etats, -- en vue des intérêts généraux de la communauté, celui de s'organiser, de s'administrer, de se gouverner selon les formes internes les meilleures et les plus conformes à ses buts ⁶.

Il faut donc admettre que la société internationale est de droit naturel, pour cette double raison qu'elle est

⁶ J.T. Delos, O.P., Le catholicisme et l'ordre international, dans Les grands problèmes internationaux de l'heure présente, 1929, p. 210. Dans La Société internationale et les principes de droit public, le P. Delos définit la communauté internationale, comme "un corps politique organique, composé d'êtres libres -- les Etats -- qui gèrent eux-mêmes leurs intérêts sociaux." p. 315.

fondée sur la nature de l'homme et sur les besoins vitaux des Etats.

Rôle de la justice et de la charité. -- Là où il y a société de personnes en tendance efficace vers le bien commun se rencontre l'ordre; et là où se rencontre l'ordre doit exister, pour en assurer la stabilité, un état de justice d'où jaillira, comme de sa source, la paix véritable. "Opus justitiae pax ⁷". La paix internationale, fondée sur la justice internationale, fructifiera donc dans l'ordre international pour l'enrichissement de la société internationale et de ses membres; voilà, en style de juriste, le noeud gordien du problème de la paix et de l'ordre nouveau à instaurer. C'est lui qu'il s'agit maintenant de trancher avec l'épée des documents pontificaux. "La vérité, comme l'homme, n'a qu'une face et la vérité est notre arme ⁸."

Les Etats, nés de la conscience d'un bien commun à poursuivre librement, s'élèvent par là au rang de personnes morales, sujets de droits et de devoirs. Les relations de ces personnes morales, tout comme les relations entre personnes physiques, devront donc être régies par une double règle de justice: norme de justice réglant d'abord les rapports inter-individuels des Etats (justice commutative): ces seules rela-

⁷ Isaïe, 32, 17.

⁸ Allocution radiophonique à l'occasion de la fête de Pâques, 13 avril 1941, E.S.P., 329, 17; P.F.P., 1656.

tions privées ne constituent pas encore comme telle la société internationale; et ensuite, norme de justice mesurant les droits et les devoirs des personnes de droit public en fonction du bien commun de la société internationale (justice sociale et justice distributive).

La justice commutative entre Etats souverains assure l'équilibre et le respect des droits propres de chacun d'eux et préside ainsi à leur libre vie et indépendance. Quand cette justice s'applique aux nationalités et à leurs rapports, entre elles ou avec les Etats, elle préserve le droit qu'ont ces nationalités à l'épanouissement naturel de leurs caractéristiques particulières. Cette même justice cependant n'établit pas encore un lien sociétaire entre les sujets auxquels elle s'impose; elle n'implique en fait que la juxtaposition et la coexistence de ces sujets; elle ne règle que des rapports interindividuels où n'interviennent aucunement les réalités de bien commun, d'autorité supérieure et de société.

Quand la réunion des volontés personnelles se réalise dans la poursuite d'un bien commun dont la garde est confiée à une autorité compétente, il s'établit alors tout un réseau de relations qui dépassent les seuls rapports interindividuels. Cet ordre sociétaire demande une norme de justice supérieure; il exige d'une part une "répartition équitable du bien social à chacun des membres de la société proportionnellement à sa place et à sa valeur": et c'est l'objet de la justice distri-

butive ⁹; il exige d'autre part une règle des "devoirs de l'individu envers la communauté en tant qu'il en est membre": et c'est la justice sociale qui s'impose ¹⁰. Ces deux espèces de justice sociétaire, ajouterons-nous encore avec le P. Delos, "constituent le fondement de droit et de justice naturels qui forment le soubassement du droit international ¹¹."

A la lumière bienfaisante des documents de Pie XII, nous verrons cette double fonction de la justice, confortée par la charité interétatique, se vivifier au contact du réel intégral et trouver dans l'ensemble des droits et des devoirs, ceux-là qui devront servir de conditions fondamentales à la reconstruction d'un ordre nouveau universel. Nous verrons d'abord la justice interindividuelle prescrire le respect des droits à la vie ou à l'indépendance des petites nations et des minorités nationales; la justice sociétaire se présentera ensuite avec son double cortège d'obligations relevant soit de la justice distributive, soit de la justice sociale: elle surveillera l'essai de réorganisation de la société

⁹ J.T. Delos, O.P., La Société internationale et les principes du droit public, p. 335.

¹⁰ Ibid., Ibid., p. 336.

¹¹ Ibid., Ibid., p. 337. On nous permettra de reproduire cette remarque du P. Delos: "Qu'on se garde de croire que ces distinctions sont les raffinements d'une spéculation abstraite ou de leur trouver un relent scolastique (nous serions bien plutôt tentés de reprocher à la pensée "scolastique" de les avoir négligées). Elles répondent à des réalités sociologiques et psychologiques auxquelles le droit public doit nécessairement faire appel." Ibid., p. 335.

internationale et indiquera enfin le sens vrai de la limitation des armements et du maintien des traités. La justice ainsi sauvegardée engendre l'ordre et l'ordre nous délivrera de la guerre.

A la vérité, la justice a pour tâche d'établir et de garder intacts les principes de cet ordre de choses qui est la base première et principale d'une solide paix. Cependant, elle ne peut à elle seule triompher des difficultés et des obstacles qui bien souvent s'opposent à l'établissement et à la consolidation de la paix. C'est pourquoi, si à l'inflexible et rigoureuse justice ne s'unit pas, dans une fraternelle alliance, la charité, très facilement les yeux de l'esprit sont empêchés, comme par l'écran du nuage, de voir les droits d'autrui; les oreilles deviennent sourdes à la voix de cette équité qui, dans une sage et bienveillante application, peut débrouiller et résoudre avec ordre et selon la droite raison les controverses les plus âpres et les plus compliquées ¹².

1. Respect des droits à la vie ou à l'indépendance

A. Droits des petites Nations

Toutes les nations, grandes ou petites, qui par l'éveil de la conscience d'un bien commun, se sont dépassées en se constituant Etats souverains, ont droit de par les exigences de la justice interindividuelle, à la vie et à l'indépendance: elles ont droit à un développement économique conforme aux besoins et aux capacités de rendement de la multitude; elles ont droit à la liberté politique et en temps de

¹² Pie XII, Homélie de Pâques, 9 avril 1939, E.S.P., 308, 12; A.A.S., 31, 149-150; P.F.P., 1323.

guerre à la protection de leur neutralité. Ces droits devront être rétablis à l'issue de la guerre en faveur de quelques petites Nations et imposeront par le fait même, des devoirs correspondants aux Etats plus riches et plus puissants.

L'ordre en effet qu'il nous faut souhaiter à l'univers et qui seul se fonde sur la justice, c'est celui "qui, dans la tranquillité, la liberté, la sécurité, vise à attribuer à tous les peuples la part des sources de prospérité et de puissance revenant à chacun d'eux sur cette terre, afin qu'ils puissent accomplir la parole du Créateur: Crescite et multiplicamini et replete terram. (Gen., IX, 1.) 13".

Développement économique. -- La troisième condition de paix que le Président Wilson présentait au monde en 1918, s'énonce comme suit:

The removal, so far as possible, of all economic barriers and the establishment of an equality of trade conditions among all the nations consenting to the peace and associating themselves for its maintenance 14.

Ces barrières économiques qui interceptaient alors les échanges nécessaires entre pays, ont malheureusement réussi à tenir debout malgré l'effondrement de 1929 et le déchaînement plus terrible encore des conséquences de l'égoïsme

13 Pie XII, Homélie du 24 nov. 1940, E.S.P., 326, 10; A.A.S., 32, 533; P.F.P., 1615.

14 Les 14 conditions de paix de Woodrow Wilson, dans Source Records of the Great War, vol. VI, p. 4.

d'accaparement: la guerre actuelle, disions-nous, s'avère en partie dépendante de causes économiques. Or, serions-nous tentés de croire que la guerre puisse maintenant régler le problème économique mondial? L'effervescence de l'économie nationale n'est pas un signe de résurrection: la finance table sur des valeurs souvent sans fondement et les valeurs existantes elles-mêmes s'épuisent alors que le pays, comme pour s'illusionner devant la dèche qui le menace, presse la population d'impôts multipliés. La guerre coûte énormément cher, non seulement en capital humain, mais en capital tout court.

[Et] plus le monstre de la guerre, ajouterons-nous avec le Pape, se procure, engloutit et s'adjuge les ressources matérielles qui sont toutes mises inexorablement au service des besoins de la guerre, sans cesse croissants et plus aussi les nations, directement ou indirectement frappées par le conflit, sont en danger de tomber, dirions-nous, dans une anémie pernicieuse; une question se pose alors, pressante: comment une économie épuisée ou exténuée pourra-t-elle retrouver, après la guerre, les moyens nécessaires à la reconstruction économique et sociale, au milieu des difficultés qui seront énormément accrues de toutes parts et dont les forces et les artifices des ennemis de l'ordre, toujours aux aguets, essayeront de profiter dans l'espoir d'asséner à l'Europe chrétienne le coup décisif ¹⁵?

Le problème économique d'après-guerre présentera donc une gravité et une complexité sans précédent. Esquiver le problème en pareilles circonstances, serait trahir la cause de

¹⁵ Message de Noël 1939, O.T., 248, 7; A.A.S., 32, 9; P.F.P., 1496. Voir aussi: E.S.P., 335, 16; 344, 10, 26-27; A.A.S., 31, 675-676; D.C., 41, 396.

l'humanité et l'obliger, avant l'éveil peut-être d'une autre génération, à se précipiter dans un nouveau conflit.

Si dans la paix future, c'est le Pape qui l'affirme, on n'aborde pas courageusement ce point, il subsistera dans les rapports entre les peuples une racine profonde aux vastes ramifications, qui produira d'amères dissensions et de féroces jalousies, menant éventuellement à un nouveau conflit ¹⁶.

Heureusement, les tentatives de solution abondent de tous côtés: livres et revues ne peuvent s'occuper de la question internationale sans prodiguer au monde malade les prescriptions les plus variées. Cette attitude est sans doute très louable à condition d'élargir son champ de vision et d'embrasser les problèmes connexes. Cependant, ceux-là qui portent la responsabilité du bien-être national ou international ont un devoir encore beaucoup plus pressant à remplir à l'endroit de l'énigme économique d'après-guerre; c'est à eux surtout que le Pape recommande d'aborder courageusement ce problème afin d'assurer la stabilité de la paix future. Et ce problème, comme tous les autres problèmes humains d'ailleurs, n'est pas simplement un problème de matières premières et d'échanges internationaux, de commerce et de taux douaniers, il est au fond un problème de conscience morale. Il ne reste pas moins vrai cependant que l'expérience sensible n'est pas à rejeter même en ce domaine. Aussi, est-ce une source de

¹⁶ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 9; P.F.P., 1760.

de très grande consolation, "de voir admise la nécessité d'une participation de tous aux richesses naturelles de la terre, même par les nations qui, dans la réalisation de ce principe, appartiennent à la catégorie de celles qui donnent et non de celles qui reçoivent ¹⁷." Certes, passe encore que les petites puissances admettent la nécessité d'une participation de tous aux richesses naturelles de la terre, mais que ce soit les Etats plus puissants, ceux-là qui donnent plus à la communauté humaine qu'ils n'en reçoivent, voilà ce qui réjouit le coeur du Pape et qui doit nous réjouir avec lui.

Tous les peuples ont un droit réel à bénéficier des biens terrestres: ce n'est pas pour autant prescrire un nivellement économique ou condamner tous les Etats à entrer dans un lit de Procuste où les petits devraient s'étirer à la taille des grands et les grands se réduire à la taille des petits. La nature qui fait les Etats puissants, leur assigne un rôle supérieur dans l'économie mondiale.

Il est inévitable en effet, déclare le Saint-Père, "que les Etats puissants, en raison de leurs potentiels et de leurs pouvoirs plus grands jouent un rôle directeur dans la

¹⁷ Ibid., E.S.P., 344, 9; P.F.P., 1760. Dans son homélie de Pâques (9 avril 1939), le Saint-Père affirme: "La justice demande ... que les innombrables ressources et richesses que Dieu a répandues dans le monde entier soient réparties, pour l'utilité de tous ses enfants, d'une façon équitable et avec droiture." Cf., E.S.P., 308, 11.

formation des groupes économiques comprenant non seulement eux-mêmes mais aussi bien des Etats plus petits et plus faibles¹⁸; il est inévitable qu'ils jouent un rôle directeur, c'est-à-dire qu'ils exercent un certain contrôle, une sorte de surveillance active sur l'économie mondiale, qu'ils déterminent même pour une part l'orientation du commerce dans le monde. Ce serait cependant outre-passer ces justes prérogatives que de nuire au développement économique des petites nations, d'imposer à certaines minorités nationales des restrictions à leurs ressources économiques et d'établir des divergences tellement criantes dans l'économie mondiale¹⁹ que certains pays moins favorisés par la nature, soient condamnés à priver leurs citoyens du bien-être et de la prospérité.

Dans les limites d'un ordre nouveau fondé sur les principes de la morale il n'y a pas de place pour cet égoïsme froid et calculateur qui tend à l'entassement des ressources économiques et matérielles destinées à l'usage de tous²⁰.

Le mot sauveur sera toujours le mot: collaboration; car même au sein d'un organisme économique plus serré, l'égoïsme, s'il réussit à se maintenir aussi vivace, creusera la fissure qui tôt ou tard le fera crouler sur la tête de ceux qui l'auront élevé. La Charte de l'Atlantique a claire-

¹⁸ Ibid., E.S.P., 344, 8; P.F.P., 1758.

¹⁹ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 5; P.F.P., 1644 (4).

²⁰ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 9; P.F.P., 1760.

ment entrevu la magie réaliste de ce mot quand elle affirme que les Etats alliés "désirent créer la plus entière collaboration de toutes les nations dans le domaine économique, dans le but d'obtenir pour tous l'amélioration des conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale." Le quatrième principe de cette charte du 14 août 1941, précise encore davantage le caractère d'universalité dans la collaboration qu'elle entend établir au lendemain de la victoire.

Ils s'efforceront [les Etats alliés], sous réserve du respect des obligations déjà contractées par eux, de favoriser l'accès pratique de tous les Etats, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières du monde, dont ils ont besoin pour la prospérité de leur économie ²¹.

Problème de l'espace vital. -- La prospérité économique à laquelle tous les peuples ont droit, posera, à la conférence de la paix, le problème délicat de l'espace vital. Le besoin réel d'expansion, disions-nous, fut l'un des principaux prétextes évoqués pour légitimer, en pratique, la guerre mondiale actuelle. Or, trop souvent, avec la prétention d'être fidèle à l'histoire, on semble avoir déformé le sens vrai de cette question. Il est incontestable que l'Europe

²¹ Traduction publiée dans Nouvelles Catholiques, No 16 (16 oct. 1943). L'article intitulé: Le Pape et la Charte de l'Atlantique, donne en regard des 8 points de la Charte les 5 fondements de la paix tels que donnés par le Pape dans son message de Noël 1939.

a besoin d'un débouché pour sa population trop dense; il est encore incontestable que si les continents fertiles et plus dégagés, tels que l'Amérique et l'Asie, se ferment à l'immigration, les guerres ne pourront être conjurées; il est encore incontestable cependant que si Hitler et certains autres s'obstinent à poser le problème réel de l'espace vital sur le plan uniquement national, on n'en arrivera jamais à une solution conforme à la justice et au droit.

Aujourd'hui, affirme le Saint-Père, l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques: mais ne devrait-on pas, avant toutes choses penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle?

Notre planète, avec ses immenses océans, ses mers, ses lacs, avec ses montagnes et ses plateaux couverts de neige et de glaces éternelles, avec ses grands déserts et ses terres inhospitalières et stériles, ne manque cependant pas de régions et de lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adaptent bien à être cultivés par la main de l'homme, à ses besoins et aux activités de la civilisation; et plus d'une fois il est inévitable que certaines familles, émigrant d'ici ou de là, cherchent ailleurs une nouvelle patrie. Alors, selon l'enseignement de Rerum Novarum, joue le droit de la famille à un espace vital. Là où il en sera ainsi, l'émigration atteindra son but naturel, comme souvent le confirme l'expérience, Nous voulons dire une distribution meilleure des hommes sur la surface terrestre apte à la colonisation agricole. Si des deux côtés, et ceux qui permettent de quitter le sol natal, et ceux qui reçoivent les nouveaux venus, continuent à avoir soin loyalement d'éliminer tout ce qui pourrait empêcher la naissance et le développement d'une vraie confiance entre le pays d'émigration et le pays d'immigration, tous tireront avantage d'un tel changement de lieu et de personnes: Les familles recevront une terre qui sera pour elles terre paternelle, patrie dans le vrai sens du mot; les terres à population trop dense seront soulagées et leurs peuples se créeront de nouveaux amis en territoire

étranger; les Etats enfin qui accueillent les émigrants s'enrichiront en citoyens laborieux. Ainsi les nations qui donnent et les Etats qui reçoivent contribueront à l'envi à l'accroissement du bien-être humain et au progrès de la civilisation humaine ²².

Voilà la pensée du Pape, formulée sans raideur, mais dans une limpidité qui devrait inspirer au moins une position exacte du problème à l'aurore du nouvel ordre international. Nous avons tenu à citer ce texte en entier, afin qu'aucune parole profane n'en vienne édulcorer la vérité totale. Le Souverain Pontife lève d'abord le voile sur l'état d'inquisition où en sont les esprits pour introduire ensuite auprès d'eux, dans une phrase toute simple, le sens vrai de la position de ce problème. "Mais ne devrait-on pas, dit-il, avant toutes choses penser à l'espace vital de la famille". Ce problème est avant tout un problème familial: non pas en ce sens évidemment que seul le cercle restreint de la famille doive s'y intéresser. Le problème de l'espace vital intéresse l'Etat au plus haut point et d'ordinaire, l'expérience de la vie concrète le démontre, son intervention est nécessaire. Mais lorsque l'Etat met les mains à la pâte, qu'il n'ait pas l'impression de poser d'abord un problème national, appelant une solution d'ordre international, au sens fort du mot. Quand un pays est surpeuplé et que les frontières craquent sous l'as-

²² Discours pour commémorer le 50e anniversaire de Rerum Novarum, 1 juin 1941, E.S.P., 335, 27-28; P.F.P., 1692-1693.

saut des berceaux, il faut un débouché, non pas un débouché exigé par la nation comme telle, mais par les familles qui demandent des conditions favorables à l'épanouissement de la vie tant spirituelle que physique.

Et l'on saisit tout de suite, l'orientation d'une solution adéquate: si c'est d'abord la famille qui possède le droit à l'espace vital, la nation, ou si l'on préfère l'Etat-nation, n'est plus autorisé par ce prétendu droit, à gruger les frontières voisines ou à s'approprier des terres étrangères. Par conséquent, dès que le problème se pose pour la famille, l'Etat doit se préoccuper d'une solution; s'il attend, avec toutes les intentions ou les négligences possibles, que ce problème passe à l'état endémique et dégénère en une crise nationale, alors rien de surprenant qu'il soit tenté de recourir aux grands moyens: malheureusement, ces moyens sont pour l'ordinaire fort exposés à violer le droit et la morale.

Sans doute, il en coûte des sacrifices pour poser le problème de cette façon; il en coûte autant pour appliquer la solution proposée par le Saint-Père et que la raison toute seule pourrait découvrir, tant elle est naturelle. La famille a droit à l'espace vital; si cet espace ne peut lui être procuré sur le sol natal, alors s'impose normalement l'émigration qui, par une "distribution meilleure des hommes sur la surface terrestre apte à la colonisation agricole", fournit

à la famille un domaine convenable et décongestionne le pays à population trop dense. Nous maintenons tout de même qu'il en coûte, surtout à cette époque où la méfiance devient de l'animosité internationale: mais est-ce un motif à la taille des lourdes responsabilités qui pèsent sur les gouvernements? Des deux côtés, l'application de cette solution nécessaire exigera de pénibles sacrifices en vue "d'éliminer tout ce qui pourrait empêcher la naissance et le développement d'une vraie confiance." L'ordre et la paix internationale sont pourtant à ce prix.

Quand sonnera l'heure de la reconstruction, tous les Etats, unis par le lien très fort de la solidarité, devront étouffer leur égoïsme ambitieux afin d'assurer à tous le respect de leurs droits. Le droit que possède les Etats plus faibles au développement économique méritera d'être particulièrement observé: à ses côtés, se tient le droit à la liberté politique dont nous voulons maintenant marquer l'importance.

Liberté politique. -- Le rôle directeur que doivent remplir les Etats puissants dans la formation de groupes économiques, ne les autorise pas à violer l'autonomie et la souveraineté des Etats quelque petits qu'ils soient. Ils doivent respecter leur territoire et le droit dont jouissent ces peuples à être gouvernés par une autorité de leur choix. La Charte de l'Atlantique affirme à ce sujet la volonté des Nations Alliées, de respecter ces exigences fondamentales.

Leurs Etats ne recherchent aucune conquête, territoriale ou autre.

Ils ne veulent aucune modification territoriale qui ne s'accorde avec la volonté librement exprimée des peuples intéressés.

Ils respectent le droit de tous les peuples à choisir le régime politique sous lequel ces derniers vivront et ils désirent voir rétablir la souveraineté et l'autonomie de ceux qui en ont été privés par la violence ²³.

Dans l'affirmation des principes du droit et de l'équité, Rome cependant avait précédé Londres et Washington. En effet, dès décembre 1939, le Saint-Père apportait à la solution de ce problème une lumière aussi vive et peut-être plus saine, parce qu'elle fait appel à des réalités plus fondamentales.

Un postulat fondamental d'une paix juste et honorable, déclare le Souverain Pontife, est d'assurer le droit à la vie et à l'indépendance de toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles. La volonté de vivre d'une nation ne doit jamais équivaloir à la sentence de mort pour une autre. Quand cette égalité de droits a été lésée ou détruite ou mise en danger, l'ordre juridique exige une réparation, dont la mesure et l'extension ne sont pas déterminées par l'épée, ni par un égoïsme arbitraire, mais par des normes de justice et d'équité réciproques ²⁴.

Ces principes expliquent et justifient tout à la fois la position du Souverain Pontife devant l'agression de la Pologne et de la Finlande, la violation des territoires de Belgique, de Hollande et du Luxembourg.

²³ Les 3 premiers principes de la Charte de l'Atlantique, traduction reproduite dans Nouvelles Catholiques, No 16 (16 oct. 1943).

²⁴ Message de Noël 1939, O.T., 248, 7-8; A.A.S., 32, 10; P.F.P., 1497 (1).

Protection de la neutralité. -- Dans le cas de ces trois derniers pays, la violation des droits à la liberté se concrétise dans une violation de la neutralité territoriale. Ces petites Nations, qui, "soit par leur traditionnelle fidélité aux méthodes pacifiques, soit par leurs modestes effectifs de guerre ²⁵," désiraient, selon l'expression du Pape, demeurer des "îles de paix ²⁶", ont vu avec douleur leur territoire se transformer en un théâtre de luttes dévastatrices et d'horreurs inouïes. Que l'on pose comme norme première de l'agir le principe funeste de l'utilité, et l'on verra surgir les mêmes violations chaque fois que par leur position géographique ou géopolitique, des faibles viendront intercepter les ambitions des grandes puissances ²⁷.

La justice interindividuelle prescrit donc l'absolue inviolabilité du droit à la neutralité pour tous les Etats, "quelles que puissent être leur étendue territoriale et leur capacité de défense ²⁸." Quand ce droit est violé, la société des Nations a le devoir, à titre de gardienne des intérêts supérieurs de l'humanité, d'imposer des sanctions à l'Etat coupable.

²⁵ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 5; P.F.P. 1644 (3) [traduction libre].

²⁶ Lettre à l'Episcopat de la Suisse, 25 juillet 1941, P.F.P., 1723

²⁷ Réponse aux vœux de fête du Sacré Collège, 2 juin 1943, E.S.P., 359, 17; A.A.S., 35, 168.

²⁸ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 8; P.F.P., 1758.

Il est ... indispensable, concluons-nous avec le Saint-Père, que, dans l'intérêt du bien commun ²⁹, eux [les Etats puissants] et les autres respectent les droits de ces petits Etats à la liberté politique, au développement économique et à la protection adéquate, en cas de conflits entre des nations, de cette neutralité qui leur appartient d'après le droit naturel aussi bien qu'international ³⁰. [C'est nous qui soulignons.]

B. Droits des minorités nationales

Principe général. -- Les nations qui n'ont pas encore atteint le stage de l'ultime perfection juridique, jouissent elles aussi de droits inaliénables. Leur état ordinairement minoritaire les expose souvent aux représailles d'un gouvernement facilement partial. Les manettes politiques se trouvant presque fatalement aux mains de la majorité ethnique, il est facile aux gouvernants de se laisser guider par une

²⁹ Le Pape parle de bien commun alors que nous sommes supposés en être seulement aux exigences de la justice communautaire qui, selon le précédent exposé, fait abstraction du bien commun comme de tout l'ordre sociétair. Cette apparente contradiction recevra sa solution de la plume du P. Delos lui-même: il affirme en effet que "cet état d'équilibre et de respect du droit individuel [objet de la justice interétatique] est à la fois la base et le terme de l'ordre sociétair..." Ici, l'indication du Pape: "dans l'intérêt du bien commun", jette le pont entre l'état de justice interindividuelle et le bien commun, soleil de l'état de justice sociétair: l'exercice des obligations fondamentales permet aux Etats de s'élaner comme d'une base solide, à la poursuite du bien commun où ils reçoivent une impulsion nouvelle pour atteindre le terme qui n'est autre que le perfectionnement de la personne morale des Etats et ultimement de la personne humaine. Voir: J.T. Delos, O.P., La société internationale et les principes du droit public, p. 338.

³⁰ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 8-9; P.F.P., 1758.

autre voix que celle de la justice; alors l'oppression ouverte ou camouflée s'abat trop souvent sur l'autre parti qui se cabre intérieurement, maudit l'Etat qui le gouverne et lui livre par tous les moyens dont il dispose, une lutte haineuse et acharnée. A l'injustice répondent la souffrance et les assauts d'une liberté violée; et l'injustice alors engendre la division des forces internes du pays. Précisément parce que le gouvernement fait la sourde oreille aux vrais besoins et aux justes requêtes des minorités ethniques ³¹, il se condamne lui-même à ne récolter que critiques et insubordination. D'ailleurs, au concret, l'injustice d'un parti appelle souvent l'injustice de l'autre parti qui, pour de justes fins, utilise parfois d'injustes moyens. Qu'un gouvernement exige la loyauté parfaite de ceux qu'il oppresse injustement, c'est là un illogisme que le Saint-Père tient à dénoncer:

Plus le gouvernement d'un Etat, dit-il, respecte consciencieusement les droits des minorités, plus il peut demander, avec confiance et efficacité, à ses sujets l'accomplissement loyal de ces obligations qui sont communes à tous les citoyens ³².

C'est tout simplement la loi du retour d'amour, fructifiant en bonnes oeuvres, dont l'histoire a si fréquemment prouvé la robuste vérité.

Dans son message de Noël 1941, auquel nous revenons

P.F.P., ³¹ Message de Noël 1939, O.T., 248, 9; A.A.S., 32, 11; 1497 (4).

³² Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 9; P.F.P., 1759.

sans cesse comme à la charte de la pensée chrétienne sur l'ordre international ³³, le Saint-Père consacre la deuxième condition d'un tel ordre international fondé sur la justice, à l'affirmation des droits des minorités.

Dans les limites d'un ordre nouveau fondé sur les principes de la morale, dit-il, il n'y a pas de place pour l'oppression, ouverte ou secrète, des caractéristiques culturelles et linguistiques des minorités nationales, pour la mise d'entraves ou de restrictions à leurs ressources économiques, pour la limitation ou l'abolition de leur fertilité naturelle ³⁴.

Vie culturelle et linguistique, épanouissement économique, fertilité naturelle: voilà ce que toutes les minorités ont droit de revendiquer. Sans doute, aussitôt qu'une nation même minoritaire, devient un danger public, tout Etat a le droit et même le devoir de protéger ses citoyens et d'imposer à ce groupe ethnique de légitimes entraves.

Cas des minorités juives. -- Serait-ce le cas des minorités juives? La question est typique et pose un problème trop complexe pour que nous prétendions le déterminer en tous ses contours.

Le mouvement sioniste, né de Herzl à la fin du siècle dernier, a suscité des remous chez les quelque quinze millions de juifs répandus dans le monde entier ³⁵: les uns se sont

³³ Message de Noël 1942, E.S.P., 354, 15; P.F.P., 1828.

³⁴ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 9; P.F.P., 1759.

³⁵ Statistiques d'après Eberlin, Les Juifs d'aujourd'hui, Paris, 1927, p. 208 sv., citées dans Joseph Bonsirven, Sur les ruines du temple, p. 40-41.

dépensés au rapatriement des Juifs, leurs frères, autour de la Ville sainte, les autres, pour sauver le commerce mondial peut-être, ont travaillé en sens contraire. En tout cas, dans son programme d'après-guerre, l'American Jewish Committee ³⁶, après avoir préconisé le rapatriement et la restauration du peuple juif en Palestine, affirme que cette solution reste caduque et incomplète. Voilà ce qui explique probablement l'énoncé très catégorique qu'il fait de ce principe, d'ailleurs très vrai, à savoir que tout juif, pourvu qu'il soit citoyen loyal, jouit des mêmes droits que les autres citoyens. Si nous considérons pour notre part, l'agitation sociale qui a accompagné jusqu'ici le mouvement sioniste en Allemagne et en Palestine, nous voyons le problème descendre encore davantage dans la réalité concrète et par le fait même, ajouter à sa complexité première.

Selon la pensée de l'Eglise, que Pie XI a reprise à l'occasion des persécutions infligées aux Juifs par le National-socialisme allemand, l'antisémitisme est antichrétien. De cette vérité à la candide naïveté d'un pays qui ouvrirait ses portes toute larges à l'immigration juive, il y a une distance. Le juste milieu dépend des circonstances particulières, que nous rapportons à l'étude d'une thèse spéciale ³⁷.

³⁶ Programme publié en février 1943.

³⁷ Un article intéressant de David Golstein, intitulé: A Semitic Problem, a paru dans The Ecclesiastical Review, oct. 1943.

La justice interétatique nous a permis jusqu'ici d'affirmer les droits des petites Nations et des minorités nationales, droits que les grandes Puissances ont le devoir de respecter à l'égard de tous par souci de cette sincérité de conscience qui répudie "une double règle de moralité et de justice: pour le grand et le petit, ou pour le fort et le faible 38."

C'est une telle paix, fondée sur le respect des droits fondamentaux des Etats, que le Souverain Pontife souhaite pour l'humanité et c'est à l'établissement de cette paix qu'il entend travailler de toutes ses forces.

Puisque Nous sommes, dit-il, bien qu'indigne, le Vicaire de Celui qui est descendu sur la terre comme le Princeps Pacis, -- Nous sentant soutenu en outre par les prières des fidèles et conforté par l'intime certitude d'avoir avec Nous d'innombrables âmes de bonne volonté, -- Nous ne cesserons pas d'épier attentivement, pour les seconder de tout Notre pouvoir, les occasions qui s'offriraient: avant tout, d'acheminer à nouveau les peuples, aujourd'hui soulevés et divisés, vers la conclusion d'une paix honorable pour tous, en conformité avec la conscience humaine et chrétienne, une paix, qui protège les droits vitaux de chacun et qui sauvegarde la sécurité et la tranquillité des Nations 39.

Une paix, fondée sur les principes conjugués de la morale naturelle et surnaturelle, pourra assurer l'honneur des nations, parce que seule, elle les élèvera jusqu'à Dieu, à qui est dû "tout honneur et toute gloire".

38 Allocution de Pâques, 13 avril 1941, E.S.P., 329, 17; P.F.P., 1655.

39 Réponse à l'hommage du nouvel ambassadeur belge, Adrien Nieuwenhuys, 14 sept. 1939, A.A.S., 31, 368; P.F.P., 1384.

2. Réorganisation de la société internationale

La justice interindividuelle, norme des rapports privées entre les Etats, ne règle pas, avons-nous dit, les relations des Etats en fonction d'un corps international, d'une société effrontément souveraine, dans laquelle les Etats ne seront plus seulement des entités juxtaposées mais les pierres ordonnées d'un édifice universel.

Sur ce point, la pensée de Pie XII a dû se porter à l'assaut des préjugés modernes en soutenant le caractère juridique d'abord, puis souverain, de la société des Nations. Si nous avons placé, comme ramification de cette doctrine pontificale sur la société des Nations, l'étude des traités et des armements, ce n'est pas pour ignorer le rôle de la justice interindividuelle en cette matière, mais pour affirmer, avec plus d'insistance, celui de la justice sociale et de la justice distributive. Il s'infiltré toujours plus ou moins d'arbitraire dans toute division, surtout quand elle tâche de s'ajuster à un objet contingent: les individus, comme les peuples, ne se préoccupent guère et avec raison, de pratiquer les vertus dans l'ordre logique du traité de saint Thomas. La vie concrète comporte des croisements nécessaires, et nécessairement séparés par l'analyse. Nous tâcherons également de nous en tenir au tracé encore général de la pensée de Pie XII, laissant aux spécialistes en politique et en droit inter-

national le soin de justifier dans la pratique, la vérité réaliste de ces principes.

A. Sens de cette réorganisation

Faiblesse de la Société des Nations. -- En 1918,

M. Wilson définissait la Société des Nations:

A general association of nations ... formed under specific covenants for the purpose of affording mutual guarantees of political independence and territorial integrity to great and small States alike ⁴⁰.

L'histoire de ses efforts durant l'entre-guerres nous enseigne maintenant qu'un germe de faiblesse se développait en elle à ce moment où le droit d'une adhésion facultative fut affirmé. Que nous abordions le problème de la Société des Nations par les avenues de son histoire ou par celle de la philosophie, nous aboutissons toujours au même carrefour, celui de la nécessité d'une institution juridique s'imposant à tous les Etats.

D'ailleurs, quand les chefs de peuples voudraient seulement se plier aux "changements dramatiques [qu'il] se produisent dans la structure politique de l'Europe et dans l'état d'âme des nations à l'égard les unes des autres ⁴¹," ne

⁴⁰ Les 14 conditions de paix de Woodrow Wilson, dans Source Records of the Great War, vol VI, p. 5-6.

⁴¹ Réponse à l'hommage du nouveau Ministre lithuanien, Stanislaus Girdvainis, 18 oct. 1939, A.A.S., 31, 611.

devraient-ils pas remettre sur le tapis vert de la conférence le problème d'une refonte de l'organisme international. Une opinion commune que le Pape rapporte en lui accordant un caractère symptomatique, prétend que "l'Europe d'avant la guerre et ses institutions publiques se trouvent dans un processus de transformation tel qu'il marque le début d'une époque nouvelle. L'Europe et l'ordre des Etats, affirme-t-on, ne seront plus ce qu'ils étaient; quelque chose de nouveau, de meilleur, de plus mûri, un ordre organiquement plus sain, plus libre et plus fort, doit remplacer le passé pour en éviter les défauts, la faiblesse, les déficiences dont on dit qu'ils ont manifestement apparu à la lumière des récents événements. Il est vrai que les parties divergent dans leurs idées et leurs buts de guerre; mais elles se rencontrent dans l'aspiration vers un ordre nouveau et ne retiennent point pour possible ou désirable un pur et simple retour aux conditions antérieures ⁴²."

A l'avenir, seule la vue du bien commun universel, réussira à débarrasser les chefs d'Etats de leurs craintes funestes; tellement soucieux de leur absolue indépendance, tellement rivos au principe de l'utilitarisme dans la politique extérieure, ces chefs d'Etats voient maintenant le succès désastreux de leurs idéologies. La Société des Nations, pour avoir tablé sur le mode facultatif, et partant trop intéressé,

⁴² Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 1.

de l'entr'aide à apporter, n'a pu répondre aux vœux et aux espoirs de l'humanité. D'ailleurs, d'une structure trop vaste et trop peu conforme aux sinuosités du réel, la Société des Nations ne pouvait, en pratique, s'empêcher de dépendre étroitement des Puissances victorieuses, de sorte que leur décroissante influence la condamnait fatalement à l'inertie internationale.

La sagesse politique, appelée à présider à la réorganisation de la communauté internationale, devra donc de toute nécessité inspirer des déductions salutaires devant les déficiences et les lacunes du passé.

Dans la création ou la reconstruction des institutions internationales, précise le Pape, (lesquelles ont une mission si haute, mais en même temps si difficile et si pleine de très graves responsabilités), on devrait faire état des expériences qui découlèrent de l'inefficacité ou du défectueux fonctionnement de semblables initiatives antérieures ⁴³.

La vraie sagesse commande, dans le cas, de voir les relations étroites reliant l'impuissance de la Société des Nations à maintenir la paix et son mode d'organisation durant l'entre-guerres.

Solution: renforcement de pouvoirs. -- Quant aux formes précises de cette réorganisation suscitée par des expériences aussi tristement concluantes, elles s'annoncent encore trop vaguement pour que nous puissions les définir. Tout

⁴³ Message de Noël 1939, O.T., 248, 8; A.A.S., 32, 10; P.F.P., 1497 (3).

de même, tâchons d'en indiquer les lignes de force tracées par le Souverain Pontife. Devra-t-on libérer la Société des Nations de cette mise en tutelle par rapport à ses membres, pour la consacrer exclusivement aux intérêts supérieurs de la communauté internationale? Au régime du simple contrat syndical entre nations librement incorporées à la Société, devra-t-on substituer un organisme supra-étatique où le sommet jouit d'une réelle autorité par rapport aux parties inférieures de la pyramide? Les Etats devront-ils se débarrasser de la conception absolutiste de la souveraineté et sacrifier une part de leur indépendance à l'organisme international chargé de les ordonner tous au bien commun universel? A ces trois questions, nous croyons que la réponse affirmative se tiendrait en plus étroite conformité avec les exigences de la philosophie et de la pensée du Pape.

Un paragraphe de l'encyclique *Summi Pontificatus* semble particulièrement significatif:

La conception, déclare le Saint-Père, qui assigne à l'Etat une autorité illimitée est une erreur qui n'est pas seulement nuisible à la vie interne des nations, à leur prospérité et à l'augmentation croissante et ordonnée de leur bien-être: elle cause également du tort aux relations entre les peuples, car elle brise l'unité de la société universelle, ôte son fondement et sa valeur au droit des gens, ouvre la voie à la violation des droits d'autrui et rend difficiles l'entente et la vie commune en paix. Le genre humain, en effet, bien qu'en vertu de l'ordre naturel établi par Dieu, il se divise en groupes sociaux, nations ou Etats, indépendants les uns des autres pour ce qui regarde la façon d'organiser et de régir leur vie interne, est uni cependant par des liens mutuels, moraux et juridiques, en une grande communauté, ordonnée

au bien de toutes les nations et réglée par des lois spéciales qui protègent son unité et développent sa prospérité⁴⁴. [C'est nous qui soulignons].

Sans succomber à la manie des trouvailles, ne pourrait-on pas découvrir, sous la délicate réserve du langage pontifical, un témoignage éloquent en faveur de la nécessité d'une société supra-étatique? Après avoir condamné la notion absolutiste de la souveraineté des Etats, le Souverain Pontife affirme l'indépendance des groupes sociaux entre eux, en ce qui concerne leur régie interne; Il définit lui-même le sens de groupe social, en l'appliquant aux nations et aux Etats, point de départ de l'argumentation. Puis, dans une formule apparemment imprécise, il établit le double caractère, moral et juridique, des liens mutuels qui réunissent les groupes sociaux "en une grande communauté, ordonnée au bien de toutes les nations et régie par des lois spéciales." Le texte latin officiel donne: " ... quae ad assequendum omnium gentium bonum destinatur, ac peculiaribus regitur normis quae et unitatem tutantur, et ad res cotidie magis prosperas dirigunt." Le bien général de toutes les Nations doit donc servir de pivot aux relations internationales futures: ce bien est d'ailleurs nécessaire à tous les Etats puisqu'il consiste dans ce faisceau de conditions sociales et publiques lui permettant d'accomplir sa fonction propre. Il est donc également nécessaire

⁴⁴ Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 20; A.A.S., 31, 437; P.F.P., 1429.

que chaque Etat accepte de recourir à ce bien international comme à un bien transcendant par rapport aux biens privés, c'est-à-dire comme à un bien entraînant à sa suite la formation d'un organisme souverain chargé de régler par des lois spéciales, la vie sociétale des Etats. Ce texte du Saint-Père semble donc commencer le tracé d'une politique internationale chrétienne, s'orientant vers une Société des Nations munie de pouvoirs supérieurs à ceux des Etats réunis.

D'ailleurs, pour assurer aux traités leur efficacité véritable, pour maintenir le jeu combiné du droit de requêtes et du devoir des négociations, pour réussir une limitation progressive des armements et éviter à l'humanité d'autres guerres mondiales, il semble d'une extrême urgence que la Société des Nations se superpose aux Etats. Sans doute, il ne faudrait pas ignorer les problèmes complexes attachés à la réalisation d'une formation juridique de ce genre, le succès de la société universelle des Nations dépendant toujours si intimement de la droiture morale des Nations elles-mêmes.

L'opinion générale, à l'heure actuelle, paraît se rallier au système des fédérations d'Etats, groupés sur la base des intérêts communs. Peu importe ici la façon concrète de réaliser la cohésion des Etats au sein de la nouvelle Société des Nations; mais ce qu'il faudra nécessairement sauvegarder c'est que cette société soit assez dégagée des intérêts privés de l'un ou l'autre parti pour assurer à toutes les Nations,

par des lois spéciales, la part du bien commun universel qui revient à chacune: et ce rôle, (les documents de Pie XII nous le suggère,) ne peut être adéquatement accompli sans la souveraineté.

Mais quoi qu'il en soit des faibles lueurs annonciatrices d'une réalisation parfaitement conforme à ces vues, les politiques chrétiens devront cependant s'inspirer assez de la pensée du Pape pour confier à la Société des Nations les pouvoirs nécessaires à la sauvegarde des traités et à la limitation des armements.

B. Limitation graduelle des armements

Bases: confiance et sagesse. -- "La calamité d'une guerre mondiale, avec la ruine économique et sociale, la dissolution morale et l'écroulement qu'elle entraîne à sa suite, ne doit pas s'abattre sur la race humaine une troisième fois." Ce puissant ressort d'une apologétique sensible pour l'humanité étant posé, il sera facile de conclure que pour la préserver d'une telle infortune, "il est essentiel de procéder avec sincérité et honnêteté, à une limitation graduelle des armements ⁴⁵."

Or, l'histoire des dernières décades, au jugement des compétences en droit international, démontre amplement l'impos-

⁴⁵ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 10; P.F.P., 1761.

sibilité pratique du désarmement sans la sincérité de tous les Etats. Le désarmement dépend en raison directe du degré de confiance réciproque dans les relations internationales: l'augmentation des effectifs militaires d'un Etat provoque chez les autres une crise de défiance, et la défiance s'enracinant au coeur des Nations, engendre une course effrénée aux armements. Le cercle paraît tellement vicieux et tellement ancré dans son vice, qu'il faut être sceptique sur l'efficacité de toutes les solutions sans un retour à la sincérité de la part des chefs de peuples. Sans une légitime confiance réciproque, c'est le Pape qui le déclare, "il devient de jour en jour plus difficile de réduire ou de suspendre les armements et de pacifier les esprits, chose cependant si désirée de tous ⁴⁶."

Ici encore, la sagesse aura un rôle à remplir afin de faciliter l'exercice de cette franchise internationale. S'inspirer du passé n'est pas une formule vaine sur les lèvres du Pape ⁴⁷: elle réfère à des faits bien concrets et l'histoire, même considérée dans ses traits les plus généraux, ne manque pas de les mettre en valeur. Pour remédier au manque d'équilibre entre les armements exagérés des Etats puissants et les armements limités des Etats plus faibles, perpétuelle entrave

⁴⁶ Homélie de Pâques, 9 avril 1939, E.S.P., 308, 9; A.A.S., 31, 147; P.F.P., 1319.

⁴⁷ Voici quelques références typiques où le Pape se relie au passé comme à une source précieuse d'expériences: cf., E.S.P., 310, 22; 326, 17; 329, 3; 335, 21; 344, 9-10.

à l'harmonie et à la paix parmi les nations, il ne demande pas le désarmement tout court, intégral et absolu. Tout le monde se rappelle le fiasco de la conférence de Genève où les projets les plus extrémistes des uns sont venus se briser sur le pessimisme des autres; cette conférence où les personnages qui auraient dû manifester un réalisme plus ferme ont fait des discours! Aussi, les peuples, leurrés par une publicité qui laissait croire à une conférence du désarmement absolu, ont-ils consenti dans la suite à sauver leur sécurité en se livrant à l'armement intensif ⁴⁸. Il faut la sincérité; il faut aussi la sagesse: le désarmement intégral est une utopie qu'on doit répudier.

Qualités du désarmement. -- La pensée du Pape, claire et précise, la voici: le manque d'équilibre dans les armements des divers pays "exige qu'une limite pacifique et proportionnelle soit imposée à la production et à la possession des armes offensives ⁴⁹." Par conséquent, cette limitation ne doit pas se réaliser par la force des armes; elle doit sauvegarder les divergences légitimes entre les Etats: le Canada, par exemple, ayant droit à moins d'armements que la France ou l'Allemagne. De plus, pacifique et proportionnelle, cette limite doit se porter non seulement sur la production mais en-

⁴⁸ Gonzague de Reynold, L'Europe tragique, p. 388.

⁴⁹ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 10; P.F.P., 1761.

core sur la possession des armes; et enfin, le Pape restreint son énoncé aux armes offensives: car les armes défensives sont autorisées en morale internationale, jusqu'au point où leur développement pourrait susciter chez les peuples voisins les craintes d'une guerre plus ou moins éloignée ou servir à faire prévaloir une politique ambitieuse. Mises ainsi à la remorque d'intentions agressives, elles cessent d'appartenir aux armes à caractère purement défensif. L'armement n'est légitime qu'en vue de préparer, selon la pensée du Saint-Père, "un usage opportun et légitime de la force quand il faudra protéger des droits pacifiques attaqués par la violence ou exiger réparation du tort subi ⁵⁰."

Retenons cependant que dans la pratique, il n'est pas toujours facile d'indiquer la ligne de démarcation entre armements défensifs et armements offensifs. D'ailleurs, le plus urgent n'est pas là, il réside dans l'acceptation spontanée de tous les peuples d'une limitation rationnelle à la production et à la possession des armes. Là-dessus, l'article 8 de la Charte de l'Atlantique et l'article 7 de la Déclaration de Moscou laissent paraître certains indices encourageants d'une politique plus sagement puisée aux sources des expériences antérieures ⁵¹.

⁵⁰ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 5; P.F.P., 1645 (3).

⁵¹ Voir le texte publié par The Woodrow Wilson Foundation, New York, déc. 1943.

Le Pape n'a sûrement pas condamné cette attitude prévoyante des Nations alliées quand il enseigne que "des conclusions de paix qui n'attribueraient pas une fondamentale importance à un désarmement, mutuellement consenti, organique, progressif, dans l'ordre pratique comme dans l'ordre spirituel, et qui ne s'emploieraient pas à le réaliser loyalement, révéleraient tôt ou tard leur inconsistance et leur précarité ⁵²." Le désarmement s'enveloppe, comme on peut le voir, de multiples qualités; la plus surprenante peut-être sera qu'il doit s'effectuer non seulement dans l'ordre pratique, mais même dans l'ordre spirituel. Par là, le Saint-Père nous ramène aux sources du mal où doit être appliqué le remède vraiment efficace.

C. Sauvegarde des traités

Devoirs de la Société internationale. -- Quand sonne pour un peuple l'heure de la victoire, toutes les énergies du combat se déversent en puissance d'écrasement; "les préjugés et sentiments de haine, inévitable mais douloureux fruit de cette psychose aiguë de guerre ⁵³", surgissent plus

⁵² Message de Noël 1939, O.T., 248, 8; A.A.S., 32, 10; P.F.P., 1497 (2).

⁵³ Message de Noël 1942, E.S.P., 354, 28; P.F.P., 1852. Voir aussi, sur le même sujet, le passage magnifique de Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 22; A.A.S., 31, 440; P.F.P., 1435 -- et l'allocution de réponse à la remise des lettres de créance de l'ambassadeur français, M. le Comte d'Ormesson, 9 juin 1940, E.S.P., 326, 17; A.A.S., 32, 277-278; P.F.P., 1576.

exigeants encore dans les négociations de paix. C'est alors qu'il est "difficile à la nature humaine, on serait tenté de dire presque impossible, de tout prévoir et de tout assurer ⁵⁴." Aussi, à titre de palliatif nécessaire, "la constitution d'institutions juridiques, qui servent à garantir la loyale et fidèle application des conventions, et, en cas de besoin reconnu, à les revoir et corriger, est-elle d'une importance décisive pour une honorable acceptation d'un traité de paix et pour éviter d'arbitraires et unilatérales atteintes et interprétations en ce qui regarde les conditions des traités eux-mêmes ⁵⁵."

Ce triple pouvoir de la cour d'arbitrage: garantir l'application des conventions, les revoir et les corriger, est rappelé par le Pape, sous une formule similaire, dans le message de Noël 1941: message dans lequel il prétend récapituler ce qu'il avait déjà exposé en d'autres occasions sur la question internationale ⁵⁶. Le passé, déclare le Saint-Père, nous a fait assister "à un manque incurable de confiance parmi les nations et entre leurs dirigeants respectifs", de sorte que les normes réglant les relations internationales sont restées lettre morte. Et il conclut:

⁵⁴ Message de Noël 1939, O.T., 248, 8; A.A.S., 32, 10; P.F.P., 1497 (3).

⁵⁵ Ibid., O.T., 248, 8-9; A.A.S., 32, 10; P.F.P., 1497 (3).

⁵⁶ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 8; P.F.P., 1757.

Pour assurer la renaissance de la confiance mutuelle, certaines institutions doivent être établies qui mériteront le respect de tous et qui se consacreront à la tâche si noble de garantir la sincère observance des traités et de favoriser, conformément aux principes du droit et de l'équité, les corrections et les révisions nécessaires de ces traités ⁵⁷.

L'article 19 du traité de Versailles donnait à l'Assemblée le droit d'inviter de temps à autre "les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ⁵⁸". On tenta l'aventure sous la pression de la politique allemande. Résultat: obstination d'un parti, provoquant comme réaction l'intransigeance de l'autre, puis la violation des conventions. On oubliait peut-être un peu trop (qui ne l'oublie pas?) "qu'avec l'évolution des temps et les changements substantiels des circonstances, non prévus et peut-être impossibles à prévoir au moment de la stipulation, un traité, ou quelques-unes de ses clauses peuvent devenir ou paraître injustes, ou irréalisables, ou trop lourdes pour l'une des parties." Dans ce cas, le devoir d'"instituer à temps une loyale discussion pour modifier ou remplacer le pacte ⁵⁹," s'impose aux Nations. Car même si les vrais besoins et les justes requêtes des peuples "ne suffisent pas toujours

⁵⁷ Ibid., E.S.P., 344, 10; P.F.P., 1761.

⁵⁸ Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne et Protocole signés à Versailles, le 28 juin 1919, Ottawa, Impr. du Roi, 1919, Doc. parlementaire No 41, p. 10.

⁵⁹ Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 21; A.A.S., 31, 438-439; P.F.P., 1432.

à fonder un droit strict, quand se trouvent en vigueur des traités reconnus ou sanctionnés ou d'autres titres juridiques qui s'y opposent, ces requêtes méritent toutefois un bienveillant examen ⁶⁰."

Ici encore, nous aboutissons à un problème plus profond, à un problème qui tient au coeur de l'homme, à la droiture et à l'objectivité de sa morale, ayant valeur "non seulement quand il s'agit de réclamer l'accomplissement de ses propres exigences, mais aussi quand il [lui faut] satisfaire aux justes revendications d'autrui ⁶¹."

Ce devoir de l'adaptation constante n'infirmes pas cependant la stabilité engagée dans un tel acte officiel et qui oblige les deux parties au nom de la fidélité et de l'honneur.

... considérer [en effet] par principe les traités comme éphémères et s'attribuer tacitement la faculté de les annuler unilatéralement le jour où ils ne conviendraient plus, ce serait détruire toute confiance réciproque entre les Etats. L'ordre naturel se trouverait renversé, des fossés de séparation impossibles à combler se creuseraient entre les peuples et les nations ⁶²,

et tous reverraient avec effroi le même abîme, où l'humanité gémit actuellement, s'ouvrir de nouveau sous ses pieds. La fidélité à la parole donnée vivifie les relations juridiques

⁶⁰ Message de Noël 1939, O.T., 248, 9; A.A.S., 31, 11; P.F.P., 1497 (4)

⁶¹ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 3; P.F.P., 1642.

⁶² Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 21; A.A.S., 31, 439; P.F.P., 1432.

entre les Etats; elle y introduit la certitude qui en assure la persévérance et la confiance mutuelle, source des ententes amicales et courtoises. Chaque peuple possède alors la conviction que "l'on est disposé à discuter et à ne pas recourir à la force ou à la menace de la force, au cas où surgiraient des délais, des empêchements, des modifications et des contestations, toutes choses qui peuvent dériver, non de la mauvaise volonté, mais du changement des circonstances et de réels conflits d'intérêts ⁶³."

La fidélité à toute épreuve est soeur de la justice (Horace, Odes); un retour à cette fidélité dans l'observance des pactes, sans laquelle il ne saurait y avoir une communauté internationale sûre, ni surtout coexistente de peuples puissants et de peuples faibles ⁶⁴,

s'impose donc avec autant d'urgence que l'esprit de bienveillance devant les justes requêtes des Nations: les deux sont à la source de la confiance et partant de la paix.

Négociations de paix. -- Quand des jours moins sombres auront passé et laissé derrière eux les ruines et la souffrance, les hommes d'Etat se hâteront de poser les bases d'une cité nouvelle. Ce ne sera pas la première fois que les hommes, couronnés des lauriers encore verts de la victoire, "auront

⁶³ Ibid., E.S.P., 310, 20-21; A.A.S., 31, 438; P.F.P., 1431.

⁶⁴ Message de Noël 1940, E.S.P., 329, 4; P.F.P., 1644 (2). Dans son homélie de Pâques, 9 avril 1939, le Pape exhorte les hommes à reprendre "le chemin par lequel on reviendra à des ententes ... où la fidélité à la parole publiquement donnée, tous le voulant ainsi, resplendira comme un exemple." E.S.P., 308, 13; A.A.S., 31, 150-151; P.F.P., 1325.

rêvé de donner au monde un Ordre nouveau, en indiquant des moyens inédits susceptibles, à leur avis, d'assurer le bien-être, la prospérité et le progrès ⁶⁵."

Or, s'ils ne veulent pas voir l'édifice de leurs espoirs et de leurs plans audacieux, tomber en ruine sur le sable mouvant, ils devront se rendre dociles aux leçons de l'histoire: elle enseigne en effet "que les traités de paix formulés dans un esprit opposé aux lois de la morale et à une réelle sagesse politique, n'ont eu qu'une existence troublée et éphémère, et qu'ils ont ainsi révélé une erreur de calcul, humaine sans doute, mais fatale néanmoins ⁶⁶." [C'est nous qui soulignons.]

D'ailleurs, pour les hommes d'Etat, morale et sagesse devraient être deux termes d'une même et indivisible équation: la morale appelant la sagesse et la sagesse, en retour, puisant dans le trésor des principes moraux la force et la modération: la force qui devra s'élever jusqu'au courage d'"opposer au ténébreux instinct de basse vengeance la sévère et noble majesté de la justice, soeur de l'amour et compagne de toute vraie sagesse ⁶⁷"; la modération aussi qui procurera à l'humanité "des ententes mutuelles amicales dans lesquelles les intérêts et les avantages de chacun des contractants sont

⁶⁵ Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 7; P.F.P., 1754.

⁶⁶ Ibid., E.S.P., 344, 7; P.F.P., 1754.

⁶⁷ Message de Noël 1939, O.T., 248, 10; A.A.S., 32, 12; P.F.P., 1498.

évalués d'une façon équitable et avec une bienveillante appréciation ⁶⁸.

Sans doute, de telles exigences morales pèseront parfois lourdement sur les épaules de l'un ou l'autre parti. On peut même prévoir, sans pessimisme aucun, que le fardeau sera trop lourd pour certains hommes d'Etat, quand il leur faudra procéder à "une entente libre et féconde même si elle ne répond pas sur tous les points à leurs aspirations" personnelles ⁶⁹.

L'heure de la victoire est une heure de triomphe extérieur pour le camp qui réussit à l'emporter; mais c'est en même temps l'heure de la tentation, où l'ange de la justice lutte avec le démon de la violence; le coeur du vainqueur s'endurcit trop facilement; la modération et une prévoyante sagesse lui semblent faiblesse; le bouillonnement des passions populaires, attisé par les souffrances et les sacrifices supportés, voile souvent la vue aux dirigeants eux-mêmes et les rend inattentifs aux conseils de l'humanité et de l'équité, dont la voix est couverte ou éteinte par l'inhumain *vae victis*. Les résolutions et les décisions prises dans de telles conditions risqueraient de n'être que l'injustice sous le manteau de la justice ⁷⁰.

Si c'est là l'exacte psychologie du vainqueur (et qui pourrait en douter?), ne serait-il pas vrai alors que les gouvernants qui, à l'époque de l'Académie, auraient dû être philosophes, devraient maintenant, dans l'économie

⁶⁸ Homélie de Pâques, 9 avril 1939, E.S.P., 308, 13; A.A.S., 31, 150; P.F.P., 1325. Le Saint-Père associe fréquemment: modération et sagesse, e.g. cf. E.S.P., 310, 22; ³⁴⁴, 28.

⁶⁹ Allocution radiophonique, 13 mai 1942, E.S.P., 344, 28; P.F.P., 1794.

⁷⁰ *Summi Pontificatus*, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 22; A.A.S., 31, 440; P.F.P., 1435.

chrétienne, s'élever à la hauteur de la sainteté? Mais nous n'espérons pas tant des gouvernants et des diplomates actuels, même si l'idéal n'a pas plus le droit de s'éteindre devant la sombre et ténébreuse réalité que Dieu a le droit de cesser d'exister devant le fait du mal dans le monde. L'idéal, comme Dieu lui-même, reste là, parfaitement intact malgré nos dégradations humaines. Et lorsque, pour vouloir tenir compte de cette faiblesse humaine, nous le situons dans un champ plus accessible, nous ne pactisons pas avec l'erreur; nous le rapprochons au contraire de la vérité qui trouve sa source en Dieu même.

Pourtant, le monde aurait grandement besoin de gouvernants en tendance efficace vers la sainteté (je ne dis pas qu'il aurait besoin de saints en tendance efficace vers le gouvernement: c'est une autre affaire); et au risque de sembler donner de la tête dans une illusion fantaisiste, nous devons maintenir cette expression aussi effrontément mystique. D'ailleurs, quelque malséante qu'elle paraisse, le Souverain Pontife n'en est pas empêché pour autant d'en prêcher l'âpre réalité: il exhorte les chefs de peuples non seulement à la pratique des vertus morales naturelles mais même à la pratique de la charité évangélique et de la justice vivifiée par elle. La laïcisation de toute la vie publique a sûrement provoqué, même chez les catholiques, une mentalité d'effarouchement devant cette rencontre possible de la droiture morale et

du gouvernement des hommes.

Quant à notre idéal historique concret pour l'établissement de la paix future, il s'attachera surtout à l'oeuvre des hommes d'Etat: il consistera dans un tissu d'institutions juridiques justifiables devant la droite raison et susceptibles de favoriser le rayonnement de la charité chrétienne. Au concret, souhaitons que, devant les bifurcations inévitables à une réalisation pratique, les forces du mal s'opposent et se divisent entre elles, permettant ainsi aux forces triomphantes du bien, quelque faibles qu'elles soient, de se réunir dans l'harmonie d'un même pas, sur une même route, vers un même idéal de paix et d'ordre intégral.

Que de malheurs seraient évités, quelle félicité, quelle tranquillité seraient acquises si les efforts sociaux et internationaux accomplis pour établir la paix se laissaient pénétrer des profondes impulsions de l'Evangile de l'amour dans la lutte contre l'égoïsme individuel et collectif! 71

La charité qui est le centre du message chrétien, devra donner une âme à la participation généreuse, non seulement de tel ou tel peuple, mais de l'humanité tout entière 72, à cette reconstruction d'un ordre nouveau en "création continue, moyennant une loyale collaboration, inspirée par une confiance

71 Summi Pontificatus, 20 oct. 1939, E.S.P., 310, 26; A.A.S., 31, 445; P.F.P., 1444.

72 Cette participation de l'humanité tout entière s'impose si, à "la destruction occasionnée par la guerre actuelle" nous ne voulons pas "y ajouter encore les ruines supplémentaires d'une paix qui n'apporterait que frustration et désillusion." Message de Noël 1941, E.S.P., 344, 7; P.F.P., 1755.

réci-proque et une mutuelle estime 73."

[Car,] comme nous l'avons souvent dit, cette paix désirée et l'ordre qui en est la condition indispensable, le monde n'en jouira que si les hommes responsables du gouvernement des peuples et de leurs relations mutuelles renoncent au culte de la force employée contre le droit; si, reconnaissant pour insuffisante et précaire une morale aux fondements purement humains, ils acceptent l'autorité du Créateur comme base de toute morale individuelle ou collective; s'ils rendent à ce Père, qui est dans les cieux, l'hommage voulu par lui d'une fraternelle concorde entre ses fils de tout pays et de toute langue. Alors seulement, ils arriveront à réaliser et à parfaire une organisation internationale stable et féconde, telle que la souhaitent les hommes de bonne volonté: organisation qui, parce qu'elle respectera les droits de Dieu, puisse assurer l'indépendance mutuelle des peuples, grands et petits, imposer la fidélité aux accords loyalement consentis et sauvegarder, dans l'effort de chacun vers la prospérité de tous, la saine liberté et la dignité de la personne humaine 74.

73 Réponse à la remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur du Portugal, S. Exc. M. Antoine Faria Carneiro Pacheco, 20 oct. 1940, E.S.P., 326, 20; A.A.S., 32, 418; P.F.P., 1607.

74 Réponse à l'hommage du nouveau ministre d'Haiti, M. Nicolas Léger, 10 nov. 1939, A.A.S., 31, 675; P.F.P., 1470.



1939

- | | | |
|----------|--|---|
| 3 mars | "Dum gravissimum"- Message radio-phonique au monde entier. | A.A.S., 31, 86-87.
E.S.P., 308, 2-4. |
| 12 mars | "Quae venerandus"- Allocution aux membres du Sacré Collège. | E.S.P., 308, 4-6. |
| 9 avril | "Quoniam Paschalia Sollemnia"- Homélie de Pâques. | A.A.S., 31, 146-151.
E.S.P., 308, 6-14. |
| 14 avril | "C'est avec un vif sentiment"- Discours aux membres de l'Un. Int. des ligues féminines cath. | D.C., 40, 619-623. |
| 16 avril | "Con Imenso Gozo"- Message radio-phonique aux catholiques d'Espagne | A.A.S., 31, 151-154.
D.C., 40, 614-616. |
| 2 juin | "In Questo Giorno"- Allocution aux membres du Sacré Collège. | E.S.P., 308, 17-22. |
| 24 août | "Un 'Ora Grave"- Message radio-phonique aux gouvernants. | A.A.S., 31, 333-335.
E.S.P., 308, 27-30. |
| 19 août | "Un Grande Pensiero"- Discours aux pèlerins de Venise. | E.S.P., 308, 25-27. |
| 31 août | "Le Souverain Pontife"- Message aux Chefs des nations européennes. | A.A.S., 31, 335-336. |
| 14 sept. | "C'est une vive satisfaction"- Réponse à l'hommage de l'ambassadeur belge, Adrien Nieuwenhuys. | A.A.S., 31, 367-369. |
| 30 sept. | "Vous êtes venus"- Allocution d'audience aux Polonais de Rome. | D.C., 41, 3-6. |
| 18 oct. | "Heureux est pour nous"- Réponse à l'hommage du ministre lithuanien, Stanislaus Girdvainis. | A.A.S., 31, 611-612. |
| 20 oct. | "Summi Pontificatus"- Lettre encyclique. | A.A.S., 31, 413-453.
E.S.P., 310, 1-32. |
| 29 oct. | "Audistis, Venerabiles Fratres"- Homélie à la consécration de 12 Evêques missionnaires. | A.A.S., 31, 595-598.
P.F.P., 1460-1462. |
| 1 nov. | "Sertum Laetitiae"- Encyclique à l'Episcopat des Etats-Unis. | A.A.S., 31, 639-644.
O.T., 246, 1-16. |
| 10 nov. | "D'une nation lointaine"- Réponse à l'hommage du ministre d'Haiti, Nicolas Léger. | A.A.S., 31, 674-676. |
| 7 déc. | "La solenne presentazione"- Réponse à l'hommage de l'ambassadeur italien, Dinus Alfieri. | A.A.S., 31, 704-706.
D.C., 41, 449-451. |
| 8 déc. | "Asperis Commoti Anxietatibus"- Exhortation au clergé sous les armes. | A.A.S., 31, 696-701.
D.C., 41, 161-166. |
| 24 déc. | "In Questo Giorno di Santa"- Allocution aux membres du Sacré Coll. | A.A.S., 32, 5-13.
O.T., 248, 1-12. |

1940

7 janv.	"The Memorable Message"- Réponse au message du Prés. Roosevelt.	A.A.S., 32, 43-45. D.C., 41, 109-110.
24 mars	"Exsultet Jam Angelica"- Homélie de Pâques.	A.A.S., 32, 146-150. D.C., 41, 393-396.
15 avril	"Superiore anno"- Lettre au Card. Maglione.	A.A.S., 32, 144-146. D.C., 41, 397-400.
9 juin	"Les paroles"-Réponse à l'ambassadeur français, M. le Comte Wladimir d'Ormesson.	A.A.S., 32, 276-278. E.S.P., 326, 16-18.
10 mai	"Au moment"- Message au Roi Léopold de Belgique.	P.F.P., 1558.
10 mai	"Apprenant"- Message à la Reine Wilhelmine de Hollande.	P.F.P., 1559.
10 mai	"En ce moment"- Message à la Grande Duchesse Charlotte du Luxembourg.	P.F.P., 1560.
31 juil.	"Dans la tristesse"- Lettre au Card. Van Roey.	A.A.S., 32, 549-550. P.F.P., 1587-1589.
10 août	"Después de cosachar"- Réponse à l'ambassadeur de Bolivie, Carlo Quintanilla.	A.A.S., 32, 360-361. P.F.P., 1593.
20 oct.	"Accréditée par une lettre"- Réponse à l'ambassadeur du Portugal, Antoine Faria Carneiro Pacheco.	A.A.S., 32, 416-418. E.S.P., 326, 19-20.
27 oct.	"Norunt profecto"- Motu proprio pour demander des prières pour le 24 nov. 1940.	A.A.S., 32, 385-386. E.S.P., 326, 30-32.
24 nov.	"Il Vangelo di oggi"- Homélie à l'occasion d'une messe pour la paix et les victimes de la guerre.	A.A.S., 32, 531-536. E.S.P., 326, 8-15.
24 déc.	"Grazie, Venerabili Fratelli"- Allocution au Sacré Collège.	A.A.S., 33, 6-14. E.S.P., 329, 1-5.

1941

13 avril	"Di cuore"- Allocution radiophonique au monde entier.	A.A.S., 33, 112-117. E.S.P., 329, 15-22.
1 juin	"La Solennità della Pentecoste"- Discours pour commémorer le 50e anniv. de Rerum Novarum.	A.A.S., 33, 216-227. E.S.P., 335, 16-31.
26 juin	"As We Send"- Allocution pour le congrès euch. de St-Paul, U.S.A.	A.A.S., 33, 353-354. E.S.P., 341, 5-8.
29 juin	"In Questa Solennità"- Allocution radiophonique.	A.A.S., 33, 320-325. E.S.P., 341, 9-16.
25 juil.	"Peramentes litterae"- Lettre à l'Episcopat de la Suisse.	A.A.S., 33, 418. P.F.P., 1723.
24 déc.	"Nell'Alba"- Message radiophonique au monde entier.	A.A.S., 34, 10-21. E.S.P., 344, 1-14.

1942

- | | | |
|----------|--|---|
| 13 mai | "Circondati dal Concorso"-
Message radiophonique. | A.A.S., 34, 154-167.
E.S.P., 344, 15-28. |
| 20 sept. | - Allocution
aux membres de l'A.C. italienne. | P.F.P., 1813. |
| 24 déc. | - Message
radiophonique. | E.S.P., 354, 14-32. |

1943

- | | | |
|--------|--|---|
| 2 juin | "Or è un anno"- Réponse aux voeux
de fête du Sacré Collège. | A.A.S., 35, 165-171.
E.S.P., 359, 14-21. |
|--------|--|---|

A partir du volume 33 des A.A.S., il nous a été impossible de contrôler personnellement les références; nous reproduisons tout simplement les références telles que données dans Principles for Peace.

Pour chaque document, nous indiquons, si possible, deux références: la première au texte officiel des A.A.S., la seconde à une traduction française ou anglaise.

- BEALES, A.C.F., The Catholic Church and International Order. New York, Penguin Books, [1942]. 192 p.
- BONSIRVEN, Joseph, Sur les ruines du temple (le judaïsme après Jésus-Christ). Paris, Bernard Grasset, 1928. 379 p.
- BRUN, J. Lucien, S.J., Les libertés culturelles. Etude de morale sociale. Paris, Gabriel Beauchesne et fils, 1932. 134 p. (Arch. de Philosophie, vol IX, cahier II).
- CIANFARRA, Camille M., Le Vatican et la guerre (traduit de l'anglais par Laurent David.) Montréal, Ed. de La Revue Moderne, 1944. 423 p.
- CHURCHILL, Winston S., The Atlantic Charter's Eight Points, as promulgated by President Roosevelt and Prime Minister Churchill on August 14, 1941. New York, The Woodrow Wilson Foundation, 1943.
- DAWSON, Christopher, The Judgment of the Nations. New York, Sheed & Ward, 1942. 222 p.
- DELOS, J.T., O.P., Le catholicisme et l'Ordre international, La paix internationale par l'organisation internationale, dans Les grands problèmes internationaux de l'heure présente. Conférences de la première semaine catholique internationale de Genève, 16-22 sept. 1929. Paris, Ed. Spes, 1930. p.[191-222] (Union catholique d'Etudes internationales). [Bibliographie: p. 221-222].
- DELOS, J.T., O.P., La doctrine, dans La Société internationale. Préf. de Mgr Beaupin. Paris, J. de Gigord, 1928. p. 1-[55].
- DELOS, J.T., O.P., La Société internationale et les principes du droit public. Préf. de Louis Le Fur. Paris, A. Pedone, 1929. xx, 344 p. (Publication de la Revue générale de droit international public, no 1).
- FURFEY, Paul Hanly, [Lettre à l'éditeur sur la collaboration interconfessionnelle] dans Theological Studies, IV (sept. 1943) p. 467-472.
- GOLDSTEIN, David, A Semitic Problem, dans The Ecclesiastical Review, oct. 1943. p. 241-248.

¹ Nous ne reproduisons que la liste des auteurs cités, indiquant par là ceux qui nous ont été les plus utiles, hormis les codes et les manuels.

- HITLER, Adolf, My New Order. Edited with Commentary by Raoul de Roussy de Sales, with an Introduction by Raymond Gram-Swing. New York, Reynal and Hitchcock, [1941]. xv, 1008 p.
- JOURNET, Charles, Vues Chrétiennes sur la Politique. [Montréal], Beauchemin, 1942. 170 p.
- MARITAIN, Jacques, Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté. Paris, Fernand Aubier, [1937]. 334 p.
- MARITAIN, Jacques, Lettre sur l'indépendance, 2e éd. Paris, Desclée de Brouwer et Cie, [1935]. 66 p. (Courrier des Iles, 7).
- MARITAIN, Jacques, Primauté du spirituel. Paris, Plon, [1927]. 315 p.
- MARITAIN, Jacques, Questions de conscience. Essais et allocutions. Paris, Desclée de Brouwer et Cie, [1938]. 280 p.
- MURRAY, John Courtney, S.J., Intercredal Co-operation: Its Theory and its Organization, dans Theological Studies, IV (juin 1943), Current Theology, p. [257]-286.
- NITTI, Francesco, La désagrégation de l'Europe. Essai sur des vérités impopulaires. Paris, Ed. Spes, [1938]. 566 p.
- PARSONS, Wilfrid, S.J., Intercredal Co-operation in the Papal Documents, dans Theological Studies, IV (juin 1943) p.159-182.
- REYNOLD, Gonzague de, L'Europe tragique. [Paris,] Ed. Spes, 1935. 510 p.
- ROOSEVELT, Franklin D., The Atlantic Charter's Eight Points, as promulgated by President Roosevelt and Prime Minister Churchill on August 14, 1941. New York, The Woodrow Wilson Foundation, 1943.
- SORAS, Alfred de, Action catholique et action temporelle. Simples réflexions sur des expériences. Paris, Ed. Spes, [1938]. 224 p.
- VILLENEUVE, Jean-Marie Rodrigue, Card., O.M.I., Allocution prononcée en la fête du Sacré-Coeur, 31 mai 1940, dans Semaine Religieuse de Québec, 52 (1939-1940), p. 626-631.
- WILSON, Woodrow, The "Fourteen Points" of Peace, dans Source Records of the Great War. Editor-in-chief, Charles F. Horne, Ph.D. Directing Editor, Walter F. Austin, LL. M. vol. VI, National Alumni, p. 3-6.

"Le devoir de l'heure présente
n'est pas de gémir mais d'agir.
Pas de gémissement sur ce qui
est ou ce qui fut; mais recons-
truction de ce qui se dressera,
et doit se dresser pour le bien
de la société."

(Pie XII)
